



**HAL**  
open science

# Les défis de l'institutionnalisation pour l'agriculture familiale en Colombie dans un contexte de post-accord de paix

Juan Santoyo Sanchez

► **To cite this version:**

Juan Santoyo Sanchez. Les défis de l'institutionnalisation pour l'agriculture familiale en Colombie dans un contexte de post-accord de paix. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02097016

**HAL Id: dumas-02097016**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02097016v1>**

Submitted on 11 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## **Policy Paper**

Pour obtenir le diplôme de

**Master de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris III**

Master Professionnel

Mention : Etudes Internationales et européennes

Spécialité : Etudes latino-américaines

Présenté par **Juan Sebastian SANTOYO SANCHEZ**

Dirigé par **David DUMOULIN**

Soutenu le 19 mars 2019

Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine

28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris



# **Les défis de l'institutionnalisation pour l'agriculture familiale en Colombie dans un contexte de post-accord de paix**





# **Les défis de l'institutionnalisation pour l'agriculture familiale en Colombie** **dans un contexte de post-accord de paix**

Préambule

Introduction

- AF au niveau international
- AF au niveau latino-américain
- AF au niveau national

**Première Partie /** Diagnostic de l'institutionnalisation Étatique des réformes qui promeuvent l'ACFC en Colombie

1. Le support législatif du post-conflit rural
2. L'organisation institutionnelle de la Réforme Rurale Intégrale
3. L'agenda programmatique du gouvernement en faveur de l'ACFC

**Deuxième Partie /** Réussites et défis de l'institutionnalisation sociale autour de l'ACFC

1. La défense commune des organisations sociales de l'arrêté ministériel 464 de 2017
2. L'alliance pour l'agro-biodiversité et la question des "semences de l'agriculteur"
3. La reconnaissance des paysannes et des paysans comme sujets politiques de spéciale protection

**Troisième Partie /** Recommandations et orientations politiques

1. Faire de l'arrêté ministériel 464 de 2017 une Loi
2. Doter les écoles rurales de formations en agroécologie et encourager les formations et les programmes politiques en lien avec l'ACFC.
3. L'Etat Colombien doit adopter la Déclaration des Droits des Paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales
4. Les organisations de la société civile doivent continuer et approfondir son articulation. Ceci avec ou sans table technique d'agriculture familiale et économie paysanne
5. Intégrer le "chapitre paysan" au PND 2018-2022

## **Acronymes utilisés**

AF – Agriculture Familiale

ACFC – Agriculture Paysanne Familiale et Communautaire

ADR – Agence de Développement Rural

ANT – Agence Nationale des Terres

ART – Agence de Rénovation du Territoire

ANZORC – Association Nationale des Zones de Réserve Paysanne

ANUC – Association Nationale d’Usagers Paysans

AIAF – Année Internationale d’Agriculture Familiale

ALC – Amérique Latine et Caraïbes

BID – Banque Interaméricaine du Développement

CELAC – Communauté d’États Latino-Américains et Caraïbes

CIN AF – Comité National de Promotion de l’Agriculture Familiale

CNA – Coordination Nationale Agraire

CONTAG - Confédération Nationale des Travailleurs Ruraux Agriculteurs Familiaux (Brésil)

COPROFAM - Confédération d'organisations de producteurs familiaux du MERCOSUR

CUT - Centrale Unique des Travailleurs (Brésil) - (Colombie)

ECA – Ecole Paysanne Agroécologique

FARC EP – Forces Armées Révolutionnaires de Colombie Armée du Peuple

FAO – Organisation des Nations Unies Pour l’Alimentation et l’Agriculture

FENSUAGRO – Fédération Nationale Syndicale Unitaire Agricole

FIDA – Fond International de Développement Agricole

FRM - Forum Rural Mondial

GDA – Groupe Dialogue Andin

IICA – Institut Interaméricain de Coopération pour l’Agriculture

INCODER – Institut Colombien de Développement Rural

PDET – Programme de Développement avec Approche Territoriale

PDRR – Programme Dialogue Régional Rural

PNIS – Programme National Intégral de Substitution de plantations d'utilisation illicite

PMI – Plan Cadre de Mise en Œuvre

REAF – Réunion Spécialisée sur l’Agriculture Familiale

RENAF – Réseau National d’Agriculture Familiale

RIMSIP – Centre Latino-Américain pour le Développement Rural

RRI – Réforme Rurale Intégrale

SNIA – Système National d’innovation Agricole

SPG – Système Participatif de Garanties

TLT – Territoire Libre de Transgéniques

MADR – Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural

MST – Mouvement des Sans Terre (Brésil)

OGM – Organisme Génétiquement Modifié

PUPSOC - Processus d'Unité Populaire du Sud-Occident Colombien

SANSELAC – Plan de Sécurité Alimentaire, Nutrition et éradication de la faim en 2050

SENA - Service National d'Apprentissage

UPA – Unité Productive Agricole

UPRA – Unité de Planification Rurale Agricole

## ● Préambule

Les récents événements politiques en Colombie entraînent de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour le secteur rural. La signature du Traité de Paix entre le gouvernement colombien et les FARC-EP en novembre 2016 engage une Réforme Rurale Intégrale (RRI) qui vise à : "*asseoir les bases pour la transformation structurelle de la campagne et créer des conditions de bien-être pour la population rurale de sorte à contribuer à la construction d'une paix stable et durable*" (Accord de Paix, 2016). Dans ce cadre, la catégorie "Agriculture Familiale" (AF) est promue en tant que système de production agricole durable ; par sa contribution au développement économique, à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire du pays. Or, la fragilité de cette forme familiale de production (pauvreté, abandon, carences d'infrastructure) requiert une action publique déterminée qui la caractérise, la différencie et la positionne face au modèle agro-industriel conventionnel.

La signature de l'Accord de Paix en 2016 a rendu possible la mise en place de nouveaux espaces de discussion entre le Ministère d'Agriculture et de Développement Rural (MADR), les organisations sociales, l'académie et des acteurs non-étatiques, comme les agences de coopération et les ONGs. Cet exercice de co-construction de politiques publiques a conduit à l'adoption de l'arrêté ministériel 464 de décembre 2017, établissant "*les lignes directrices stratégiques de politique publique en faveur de l'Agriculture Paysanne Familiale et Communautaire*<sup>1</sup> (ACFC)". Ce document reconnaît donc l'existence de l'ACFC en Colombie. Il est le fruit de la concertation entre divers acteurs au sein de la "*Table Technique d'Agriculture Familiale et d'Économie Paysanne*", une commission d'étude établie entre le Gouvernement et le Réseau National d'Agriculture Familiale (RENAF) en 2014.

Par ailleurs, l'élection de Monsieur Iván Duque à la Présidence du pays en Août 2018, implique le renouvellement du gouvernement, la mise en place d'une nouvelle administration ainsi qu'un nouveau Plan National de Développement (2018 - 2022). A ce sujet, on ne peut qu'avertir du risque écologique, social et culturel que représente la subordination de l'économie paysanne au modèle agro-industriel et aux chaînes de valeur orientées vers l'exportation. En effet, renforcer la productivité et les capacités des entreprises au détriment de l'environnement et des familles agricultrices, renforce les inégalités et exclut les modèles de production et de distribution alternatifs qui existent actuellement dans le territoire.

En Colombie, l'ACFC réunit une très grande diversité d'agents : paysans, indigènes et afro-colombiens entres autres. Tous, se caractérisent par la réappropriation du terme "Agriculture Familiale", tant dans sa signification que dans son caractère politique, dépassant la stricte vision agronomique et technique du développement rural (Allain M. et Beuf A., 2014).

Cela étant dit, l'ACFC crée des convergences politiques et se redéfinit constamment à partir des réalités locales, intégrant des revendications propres et créant des nouvelles articulations entre acteurs. En effet, les organisations paysannes et ethniques exercent un travail de plaidoyer politique au niveau national pour participer dans la construction des politiques publiques et la gouvernance locale. Ces revendications se centrent notamment sur les économies de diversification et les formes alternatives d'organisation et de production, sous une rationalité économique, environnementale et socio-culturelle propre (Acevedo-Osorio, 2018).

A l'échelle internationale, les Nations Unies ont lancé un appel afin de promouvoir l'AF dans le monde et les politiques publiques en sa faveur, en raison de sa prédominance mondiale et ses

---

<sup>1</sup> Terme adopté par le gouvernement et les organisations sociales pour représenter les divers systèmes de production agricole familiale propres à la Colombie, à savoir, paysanne, indigène et afro-descendante, entre autres.

capacités à répondre aux actuels défis économiques, sociaux et environnementaux. Basée sur une main d'œuvre familiale qui travaille une petite extension de terre, les agriculteurs familiaux subissent de fortes inégalités économiques notamment dans l'accès aux besoins minimums. Néanmoins, ces systèmes de production marchent sur une logique de satisfaction des nécessités alimentaires et de sécurité, tout en conservant les savoirs culturels qui protègent et sauvegardent la biodiversité des sols.

Le suivant travail cherche à contribuer au débat autour de l'importance de mettre en place des politiques différenciées en faveur de l'ACFC, considérée comme un vecteur de consolidation de la paix et un système de résilience des populations rurales colombiennes<sup>2</sup>. En effet, reconnaître ces formes de production alternative et les promouvoir contribue à la sécurité et la souveraineté alimentaire des peuples, à assurer leur autonomie et leur inclusion dans la vie politique locale et nationale.

Ainsi, une lecture critique des récentes réformes politiques au niveau législatif, institutionnel et programmatique est formulée sous forme de diagnostic dans une première partie (I), de sorte à estimer les opportunités ainsi que les difficultés de l'institutionnalisation de l'ACFC en Colombie. En effet, la législation en cours est sensiblement infléchie par les intérêts de l'industrie agroalimentaire et de ses représentants, qui sont fortement liés aux plus hautes sphères politiques du pays.

Dans un deuxième temps (II), on évoquera les confluences politiques que la société civile a engagées dans la défense de l'ACFC, notamment autour de l'arrêté ministériel 464 de 2017, des semences de l'agriculteur ainsi que la reconnaissance des Droits des paysannes et des paysans comme sujets politiques.

Dans une troisième partie (III), cinq recommandations politiques sont formulées à destination des différentes parties de l'ACFC (gouvernement, organisations sociales, agences ministérielles, ONGs). L'objectif étant de synthétiser le processus de dialogue politique entre les principaux acteurs de l'ACFC, et de faire des propositions qui renforcent et légitiment la mise en place d'un processus d'institutionnalisation.

---

<sup>2</sup> Selon les dernières données fournies par l'institut colombien de la statistique (DANE) en 2016, la "pauvreté multidimensionnelle" dans les zones rurales représentait 37,6% de la population active, c'est à dire 4'068.000 personnes. La distribution du revenu (coefficient de GINI) a été de 0,468. Le rapport souligne aussi les inégalités entre la ville et la campagne colombienne. Cette inégalité s'accroît notamment par le faible accès à la terre, la dégradation des ressources hydriques, le manque de financement, le dépouillement des terres et la présence de cultures illicites sur le territoire national.

## ● Introduction

L'Agriculture Familiale ne possède pas de définition unique. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les agriculteurs familiaux sont celles et ceux qui ont un accès limité aux ressources de terre et de capital, qui utilisent principalement la force de travail familial pour assurer la production, celle-ci représentant la principale source de revenus de la famille nucléaire (FAO,2014). Sa diversité de formes correspond aux diverses pratiques agricoles qui sont réalisés dans le monde<sup>3</sup>.

Les actuelles préoccupations mondiales autour de la crise alimentaire, l'extrême pauvreté et le changement climatique, ont poussé diverses organisations internationales multilatérales, centres de recherche scientifique, l'académie, les gouvernements et les organisations sociales à contribuer à la co-construction de solutions durables. A travers divers programmes et projets internationaux, l'ONU avance des solutions pour les familles agricultrices et les autres acteurs travaillant dans le milieu rural, ces dernières étant les plus démunies et affectées par le système agro-industriel actuel.

Le dialogue avec les organisations sociales s'avère nécessaire afin de mettre en place des politiques publiques et des programmes sociaux adaptés aux nécessités des communautés. D'un autre côté, renforcer l'associativité entre familles agricultrices est une priorité. En effet les modèles de production alternatifs se caractérisent par leur résilience et capacités à contribuer à l'éradication de la pauvreté extrême et à contrecarrer les effets du changement climatique.

L'AF érige l'économie sociale et solidaire comme principe commercial ainsi qu'une approche agro-écologique comme modèle politique de production et de vie. L'AF, étant un système de production durable et fortement défendu par les organisations paysannes et ethniques comme La Via Campesina<sup>4</sup>, fait partie des alternatives viables qui visent à être politiquement soutenues, socialement défendues et légalement différenciées du système de production agro-alimentaire industriel dominant.

---

<sup>3</sup> L'AF se caractérise par son fonctionnement : La main d'œuvre est essentiellement familiale, la plus grande partie de la production est pour l'autoconsommation et la taille de la propriété n'excède pas les 5 hectares (FAO, 2014). Ces caractéristiques font de l'AF un système productif et culturel riche et ample qui occupe diverses espaces et territoires. Ces systèmes ont une grande capacité d'adaptation et ils valorisent les connaissances et savoir-faire paysans ainsi que les territoires fragiles, sous-estimés par l'industrie agroalimentaire.

<sup>4</sup> En 2010 La Via Campesina publie le document "L'Agriculture Familiale, Paysanne et Durable peut nourrir le Monde", *Perspectives de La Via Campesina*, Djakarta. <https://viacampesina.org/fr/lagriculture-familiale-paysanne-et-durable-peut-nourrir-le-monde/>

## - La promotion de l'AF au niveau international

L'AF est le modèle de production agricole prédominant dans le monde. Il regroupe un ensemble de caractéristiques, actions et valeurs qui répondent aux défis climatiques, de pauvreté extrême, de faim et malnutrition, de sécurité et de souveraineté alimentaire. Par ce fait, il est largement défendu au niveau international.

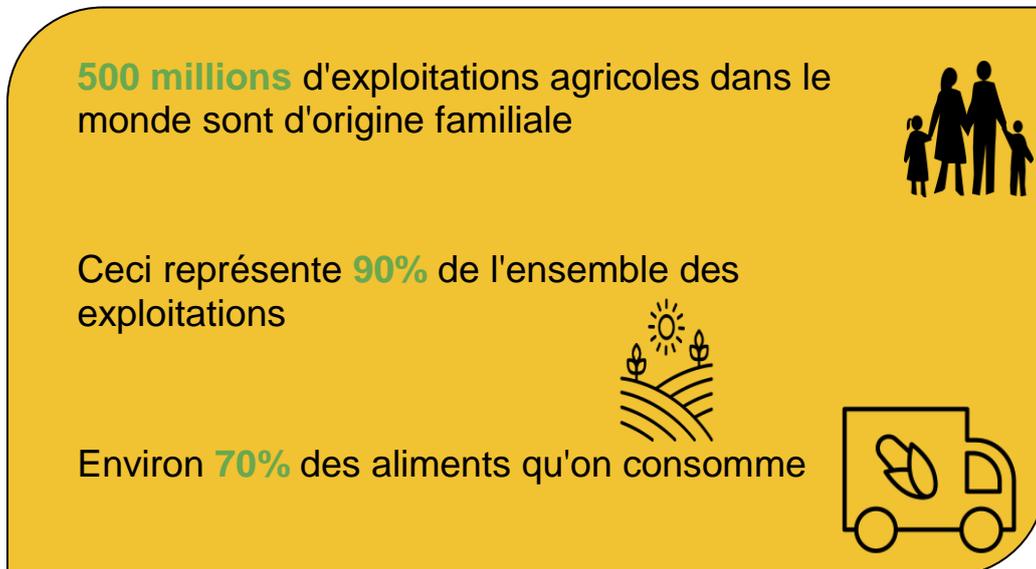


FIGURE 1. Elaboration propre. Source : FAO (2014c). Données recueillies après le recensement de 91 pays.

La préservation des semences traditionnelles et des aliments caractérise les agriculteurs familiaux. En effet, la sauvegarde de la biodiversité agricole et l'usage durable des ressources naturelles sont des connaissances adaptées à l'écologie locale. Ils utilisent des techniques complexes et novatrices de l'usage du sol.

On peut dire dans un premier temps que l'AF est une activité résiliente par le dynamisme qu'elle offre aux économies locales sous forme d'emploi. Dans les pays en voie de développement, elle **occupe jusqu'à 40% de la population agricole active** (CIRAD, 2014). Dans un deuxième temps, l'AF développe une pluriactivité chez les familles agricultrices poussant les membres de la famille à bouger entre la campagne et la ville, à négocier et s'organiser afin de mener des actions collectives pour influencer sur la scène politique nationale (Bernstein, 2001 ;46).

Les stratégies de promotion de l'AF au niveau international ont été promues par le Forum Rural Mondial (FRM) avec la participation et incidence de 360 organisations paysannes venant de plus de 60 pays des 5 continents. En Février 2008 à Rome, lors du Forum Paysan organisé par le Fond International de Développement Agricole (FIDA), l'année 2014 a été décrétée comme l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) afin d'augmenter sa visibilité et celle de la petite et moyenne agriculture. Ce projet a été officiellement adopté en Décembre 2011 lors de la 66ème Assemblée Générale des Nations Unies à travers la Résolution 66/222. Dans ce cadre, la FAO a été invitée à faciliter sa mise en œuvre, en collaboration avec les gouvernements, les institutions internationales de développement, les organisations paysannes, les autres organisations pertinentes du système des Nations Unies et les ONG compétentes.

Cet engagement a contribué à sensibiliser l'opinion publique du rôle essentiel joué par l'AF dans la lutte contre la faim et la pauvreté au niveau mondial. Le succès de l'AIAF en 2014 a motivé les

femmes et hommes leaders paysans des 5 continents, en lien avec les associations rurales, centres de recherches, membres du Comité de Coordination Mondial, Comités Nationaux de l'Année Internationale de l'AF, d'**étendre de 10 ans la campagne en faveur de l'AF (AIAF +10)** à travers la signature d'un manifeste signé à Brasilia en Novembre 2014<sup>5</sup>.

L'objectif principal de l'AIAF+10 est l'amélioration des politiques publiques en faveur de l'AF en renforçant la promotion des Comités Nationaux, la co-construction de directives nationales et globales en faveur de l'AF et la promotion de la recherche scientifique avec la participation de la société civile. L'AIAF+10 prend aussi en considération l'importance de travailler auprès des jeunes et des femmes rurales afin d'améliorer ses capacités.

En décembre 2017, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté officiellement la Décennie de l'Agriculture Familiale (2019 - 2028) à travers la Résolution 72/239. La création d'un Comité Consultatif Mondial et d'un Plan d'Action de la Décennie seront établis lors de la VI Conférence Globale sur l'Agriculture Familiale en Mars 2019 au Pays Basque, en Espagne. La Décennie de l'Agriculture Familiale sera ensuite lancée officiellement entre le mois d'Avril et de Mai au siège de la FAO à Rome.

### - **La promotion de l'AF au niveau latino-américain**

L'AF est un secteur-clé pour faire face à l'éradication de la faim en Amérique Latine et les Caraïbes (ALC) ainsi qu'un modèle de transition vers des systèmes agroalimentaires durables. **(Voir Figure 2 et Figure 3).**

---

<sup>5</sup> "Nous, organisations de femmes et d'hommes agriculteurs, artisans pêcheurs, éleveurs, et les communautés indigènes, nous sommes réunies à Brasilia le 14 et 15 Novembre 2014 afin d'évaluer les résultats et la réalisation des objectifs de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale-AIAF-2014 et fixer nos thèmes de travail prioritaires à compter de l'année 2015." Extrait du manifeste 15 novembre 2014

FIGURE 2 : Elaboration propre. Sources : FAO (2014c) et Leoporati M., Salcedo S., Jara B., Boero V., Muñoz M. (2014).

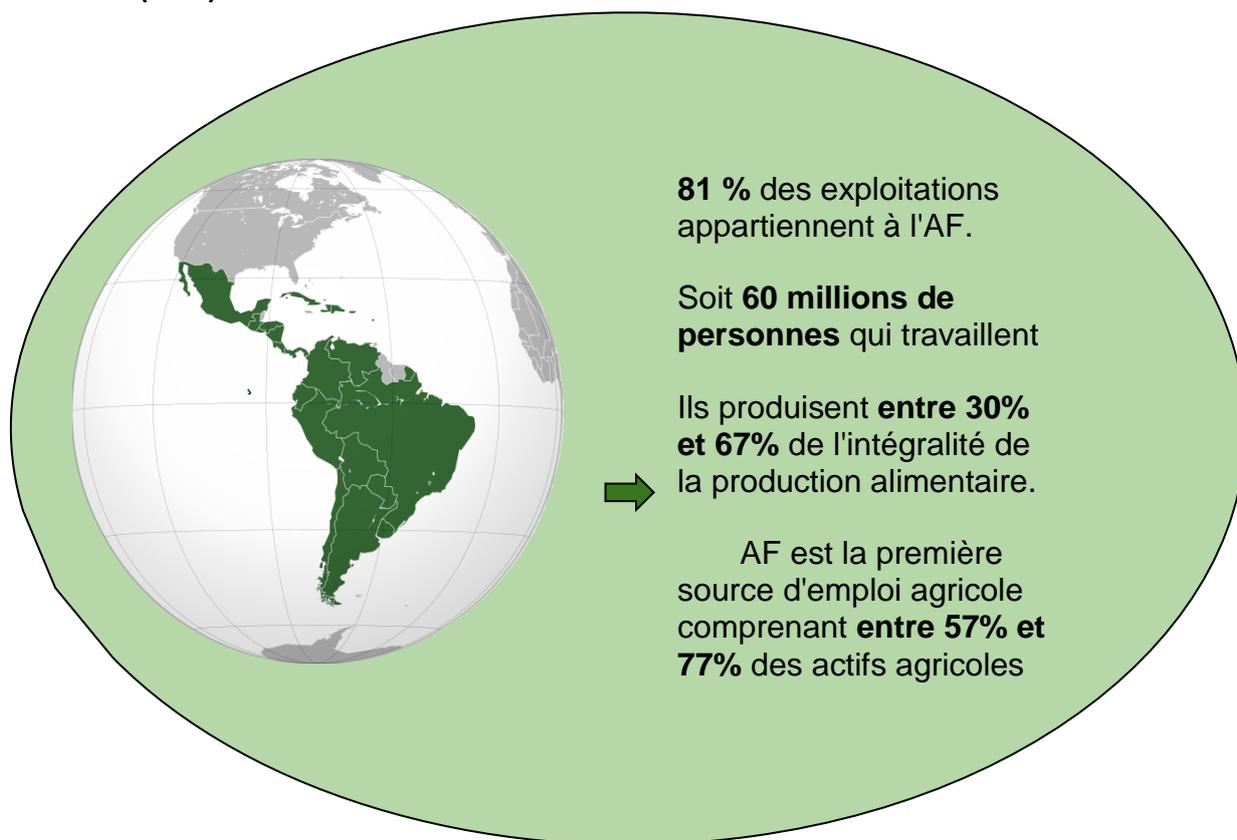
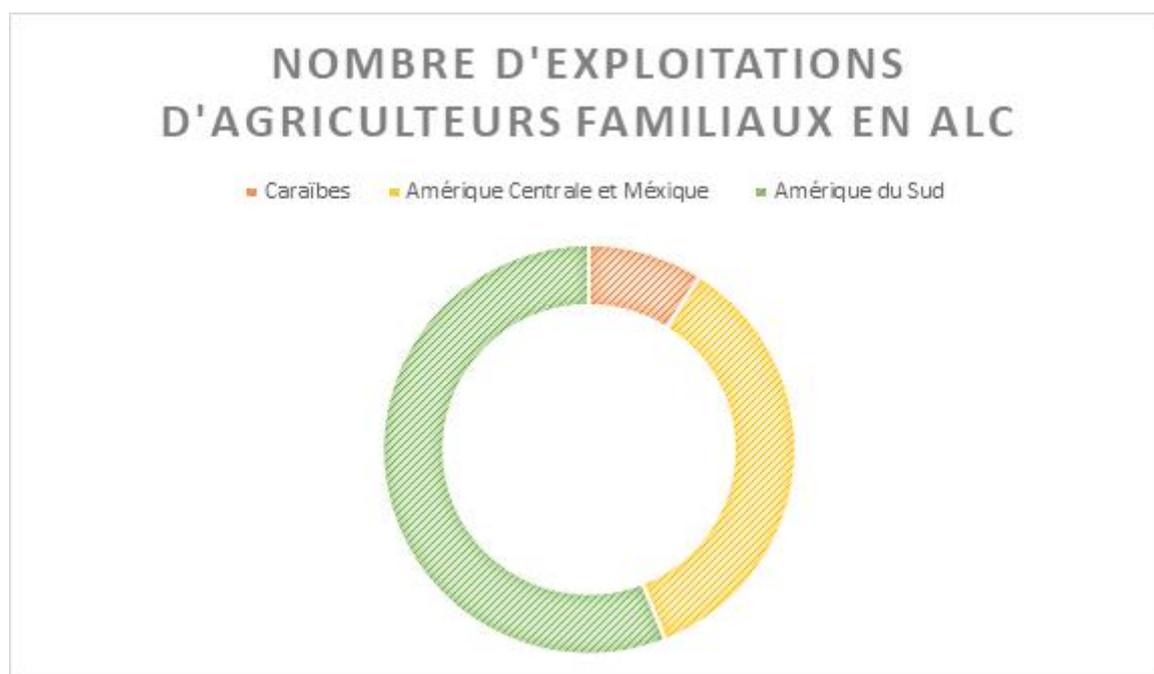


FIGURE 3 : Elaboration propre. Sources : *Agriculture Familiale en Amérique Latine et les Caraïbes, Recommandations politiques*, FAO, 2014



### Trois échelles d'analyse dans le cas latino-américain :

>La reconnaissance de l'AF en ALC s'est faite officiellement en 2004 par le MERCOSUR et s'est consolidée en Juin de cette même année avec la création et mise en place de la Réunion Spécialisée d'Agriculture Familiale (REAF). Cette plateforme constitue un espace de dialogue politique multilatéral. Il est composé de représentants des gouvernements membres du MERCOSUR, d'organisations sociales rurales, d'organisations non gouvernementales et de l'académie. De même manière, la Communauté d'Etats Latino-Américains et Caribéens (CELAC) promeut le dialogue social entre gouvernements et les organisations sociales des différents pays de la communauté à travers le Plan de Sécurité Alimentaire, Nutrition et éradication de la faim 2050 (Plan SANCELAC).

>Au niveau sous régional, la recherche et la promotion de stratégies pour le développement durable est promue par le Centre Latino-Américain pour le Développement Rural (RIMSIP). Cette structure travaille à partir de projets ruraux sous régionaux tels que le Programme Dialogue Régional Rural (PDRR). Ce projet articule le travail de 24 organisations paysannes, indigènes et afro descendantes de l'Amérique Centrale de sorte à renforcer le consensus régional autour de la construction de politiques publiques. Dans la sous-région andine, le Groupe Dialogue Andin (GDA) exécute, depuis 2012, un projet d'incidence régionale en coordination avec les gouvernements et les ministères d'agriculture du Pérou, de la Colombie, de l'Equateur et de la Bolivie. Cet exercice a permis d'établir des propositions concrètes qui ont été intégrées dans les agendas politiques de ces pays. Le cas le plus pertinent est celui du Pérou, en 2015, avec l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Agriculture Familiale (2015-2021) suivie de la Loi d'Agriculture Familiale qui en découle.

>Le soutien et la promotion de l'AF s'est aussi réalisée à travers la coopération binationale. En 2013, les gouvernements du Brésil (D. Rousseff) et de la Colombie (J.M Santos) ont accordé une série de rencontres entre agents du Ministère de l'Agriculture brésilien et colombien, afin de partager les expériences brésiliennes d'institutionnalisation de l'AF et de production familiale. Cette coopération a envisagé la formulation de projets de lois en Colombie notamment à travers l'accompagnement d'organisations multilatérales telles que la FAO, FIDA, CEPAL, IICA et la BID, entre autres.

### **Etude de cas comparatif : Le processus d'institutionnalisation de l'Agriculture Familiale au Brésil, en Argentine et en Colombie**

L'ensemble des pays latino-américains connaissent des similitudes et des enjeux notamment sur leur structure et répartition foncière héritée du système colonial européen. On retrouve, au fil du temps, une dualité entre deux structures agraires opposées. Ce sont deux figures professionnelles en tension: La première sur une base familiale et la deuxième sur une base entrepreneuriale et patronale. (Sabourin, E., 2006 ; Gisclard, M. et Allaire, G., 2012)

Cependant, les interactions entre les différents acteurs (individuels ou collectifs) de l'AF avec les gouvernements nationaux, ont connu des processus d'institutionnalisation différents voire opposés. En effet, avec la croissante diffusion du modèle capitaliste dans le secteur agricole, l'AF s'est vue confrontée à différentes forces dont la globalisation, le surgissement de nouveaux marchés d'exportation ainsi que la croissante régulation des relations commerciales, notamment par des exigences au niveau de quantité, de qualité et de continuité de l'approvisionnement.

Dans le but de comparer les trajectoires sociales et politiques et d'élargir l'analyse de l'institutionnalisation des politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale en Colombie, on

peut mentionner les processus politiques et institutionnels brésilien et argentin, caractérisés par des trajectoires opposées. Comme l'explique la sociologue argentine Clara Craviotti dans son article *La Agricultura Familiar en Argentina : Nuevos desarrollos institucionales, viejas tendencias estructurales* (2014), la Lettre de Montevideo en décembre 2003<sup>6</sup>, ainsi que la création de la REAF en juin 2004, ont orienté la création "top-down" de politiques publiques à faveur de l'AF dans le continent latino-américain et influencé notamment les pays du cône sud. Cependant, "tandis qu'au Brésil la reconnaissance légale de l'agriculture familiale comme thématique digne de politique publique s'est faite par la force politique des organisations sociales, en Argentine, l'Etat a instrumentalisé les mécanismes nécessaires pour que celles-ci puissent s'exprimer au niveau supranational" (González et Manzanal, 2010).

**TABLEAU 1 : "Les processus d'institutionnalisation de l'Agriculture Familiale au Brésil et en Argentine".** Elaboration propre.

Sources : Faysse N., Bonnal P., Sabourin E. (2016) *Les politiques d'appui à l'agriculture familiale au Brésil et au Maroc : quelques éléments de comparaison*, revue confins n°29 et Craviotti C. (2015) *La Agricultura familiar en Argentina : nuevos desarrollos institucionales, viejas tendencias estructurales in Agricultura Familiar en Latinoamérica*.

Pays	Processus d'institutionnalisation de l'AF	Menaces, difficultés et limites pour l'AF	Programmes et projets pour l'AF	Organisations sociales représentatives
Brésil	<p><b>Depuis 1985</b>, pression sociale des organisations sociales (Syndicats agricoles, MST).</p> <p><b>1999</b>, création du Ministère du Développement Agricole.</p> <p><b>2003</b>, création du Secrétariat spécial de l'AF.</p> <p><b>2006</b>, loi Fédérale 11.326 d'Agriculture Familiale.</p> <p><b>2014</b>, Agence Nationale de l'Assistance Technique et du Développement Rural.</p> <p><b>2016</b>, Extinction du Ministère du développement agricole.</p>	<p><b>1999</b>, cristallisation d'un dualisme entre Ministères.</p> <p>&gt; Absence de statut juridique et d'administration au niveau territorial.</p> <p><b>2016</b>, détournement politique, virage à droite. (Impeachment)</p>	<p><b>1995, PRONAF</b> : Politique spécifique d'agriculture familiale.</p> <p><b>2003, PNATER</b> : Programme de formation des techniciens pour la promotion de l'agroécologie.</p> <p><b>2003</b>, Programme Agro-industrie rurale.</p> <p><b>2003, PRONAT</b> : Programme de Développement Durable des Territoires Ruraux.</p> <p><b>2003, Programme des</b></p>	<p><b>1984</b>, création du MST.</p> <p><b>Années 1990 - à nos jours</b> : Mouvement "Grito da Terra", la CUT, la CONTAG, le MST... entre autres.</p>

<sup>6</sup> Ce document a été rédigé par la Coordinatrice des organisations de production familiale du Mercosur (COPROFAM) pour solliciter au Conseil du Marché Commun la création d'un groupe ad hoc qui propose un agenda politique différencié pour l'AF.

	<p><b>2017</b>, recul vers un sous-secrétariat de l'AF.</p> <p><b>2019-2023</b>, volonté de fusion de Ministères de l'Environnement et d'Agriculture.</p>	<p><b>2018</b>, élection de Jair Bolsonaro.</p>	<p><b>Territoires de la Citoyenneté</b> : coordination décentralisée des politiques publiques territoriales.</p> <p><b>2003</b>, Programme Fome Zero.</p> <p><b>2003</b>, Programme Bolsa Familia.</p> <p><b>2003</b>, Programme d'acquisition d'aliments.</p> <p><b>2003</b>, Carta alimentação.</p> <p><b>2009</b>, Programme National d'Alimentation Scolaire.</p>	
<p><b>Argentine</b></p>	<p><b>Depuis 2003</b>, l'Etat reconnaît et soutient l'AF à l'instar des avancées du Mercosur et du Brésil.</p> <p><b>2004</b>, Commission d'AF mise en place par le gouvernement.</p> <p><b>2006</b>, Groupe de travail d'organisations sociales et gouvernement donne lieu à l'Arrêté 132 qui crée le Forum National d'AF. (FONAF)</p> <p><b>2007</b>, création du registre National d'Agriculture Familiale</p> <p><b>2008</b>, création du sous-secrétariat du Développement rural et d'Agriculture Familiale.</p> <p><b>2009</b>, le sous-secrétariat devient secrétariat.</p>	<p><b>2006</b>, Plusieurs organisations paysannes accusent le FONAF d'être une entité <i>para-étatique</i> et ne participent pas.</p> <p>&gt; Selon l'arrêté 255/2007 l'inscription des producteurs au FONAF est une condition pour avoir accès à certains programmes sociaux.</p> <p>FONAF est dirigé par le Secrétaire d'Agriculture de la Nation.</p> <p>&gt; Complexité du système et des programmes exclue des familles paysannes d'en bénéficier</p>	<p><b>2000-2020</b>, Plan Stratégique Agroalimentaire.</p> <p><b>2004</b>, Programmes du Nord-est et Nord-ouest argentin</p> <p><b>1993-2013</b>, Programme Social Agropéculaire.</p> <p><b>2016</b>, Programme Fédéral de Reconversion Productive. (Arrêté 1-E/2016)</p>	<p>Mouvement National Paysan Indigène (MNCI), décide de ne pas participer au FONAF.</p> <p>Assemblée Paysanne et Indigène du Nord Argentin. (ACINA)</p> <p>Front National Paysan (FNC)</p>

	<p><b>2011</b>, création de la <i>Federación de Organizaciones nucleadas en la AF</i>. (Sans participation de l'Etat)</p> <p><b>2014</b>, Création de la Table Nationale de Dialogue pour le Développement durable de l'AF</p> <p><b>2014</b>, Coordination de l'AF (Arrêté 186/14)</p>	<p><b>2015</b>, Élection de Mauricio Macri</p> <p><b>2016</b>, Chute des financements dirigés au secteur d'AF</p> <p><b>2017</b>, Suppression du Secrétariat du Développement Rural et d'AF.</p>		
--	---	--	--	--

Au Brésil, comme en Argentine et en Colombie, le secteur agricole est marqué par des inégalités extrêmes en termes de taille des exploitations, de leur répartition et niveau d'équipement. L'AF représente dans les trois pays une portion importante des exploitations agricoles. Elles coexistent avec des exploitations patronales, soit de grandes extensions de cultures vouées à l'exportation (soja, canne à sucre, cacao...).

Bien que l'intervention de l'Etat à travers des politiques publiques d'agriculture familiale ait été souhaitée par les différentes organisations sociales des pays en question, le dialogue entre la société civile et les gouvernements centraux n'a pas toujours satisfait les demandes de l'ensemble des mouvements ruraux de chaque pays.

En effet, au Brésil on a vu un renforcement et une généralisation des contestations sociales depuis les années 60. Ceci a augmenté les capacités des organisations dans la négociation avec l'Etat (Faysse, N., Bonnal, P., Sabourin E., 2016). En Argentine, le contrôle direct du secrétaire d'agriculture de la Nation et la volonté du gouvernement de représenter l'ensemble des agriculteurs familiaux au sein de la FONAF, a très rapidement soulevé la méfiance des organisations sociales, telles le MNCI, précipitant leur désengagement de cette structure jugée "para-étatique" et "au service du secteur agro-exportateur du pays"<sup>7</sup>. En d'autres termes, la définition d'une politique spécifique à l'agriculture "par le haut", comme dans le cas argentin, limite l'interaction avec les organisations agricoles locales et ne répond pas toujours à leurs nécessités.

De la même manière, il est important de noter "la relative fragilité d'une institutionnalisation de l'appui spécifique à l'agriculture familiale avec une législation et une bureaucratie spécifique" (Faysse, N., Bonnal, P., Sabourin E., 2016). En Argentine, au Brésil comme en Colombie, la dualité des systèmes agricoles (familiaux et patronaux) entraîne une diversité de choix possibles pour développer le secteur agricole. Cependant, la pérennité d'une politique publique en faveur de l'AF dépend fortement de la volonté politique du gouvernement en cours. Si la période des gouvernements dirigés par Lula da Silva (2003-2011) a particulièrement fait progresser le PRONAF, les acquis sociaux tels que la longévité des programmes est fragile car "ils ont été définis que par

<sup>7</sup> Dans un entretien avec le journal argentin Página 12, l'agricultrice familiale Miriam Bruno explique la méfiance des principales organisations sociales face au processus d'institutionnalisation de l'AF dans son pays. <https://www.pagina12.com.ar/imprimir/diario/economia/2-129718-2009-08-10.html>

ordonnance ministérielle et non pas par amendement constitutionnel, ce qui les rend très exposés à l'alternance politique du pouvoir" (Faysse, N., Bonnal, P., Sabourin E., 2016).

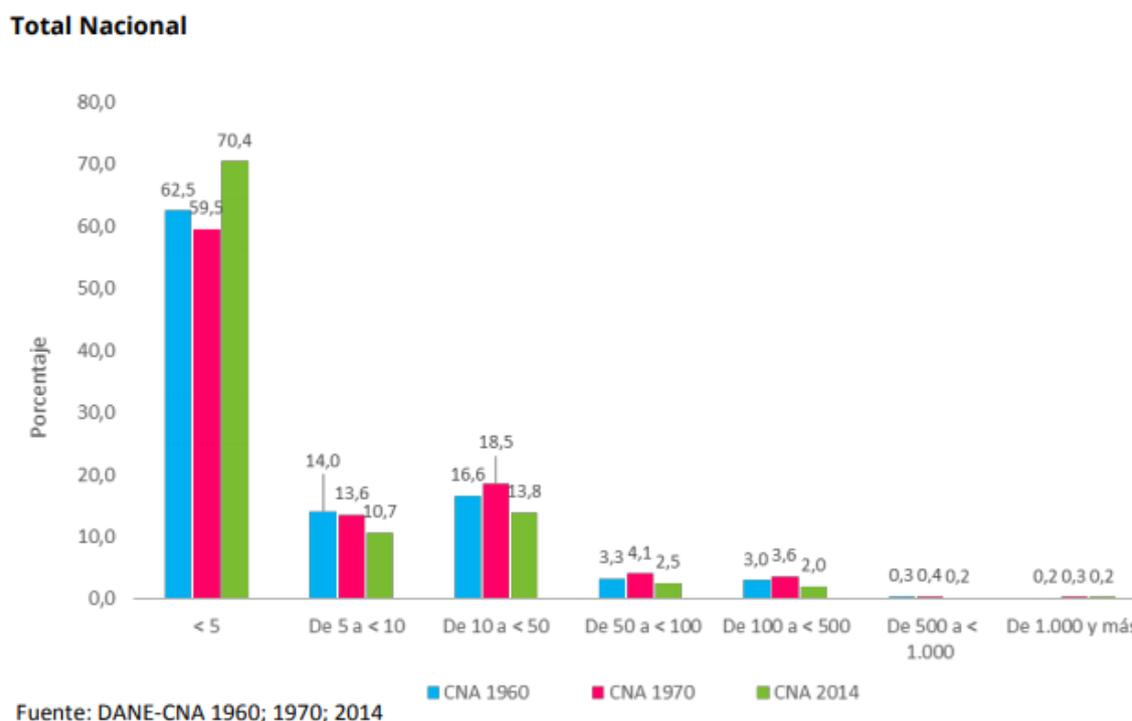
Sur ce point, le cas argentin et le cas brésilien convergent notamment depuis le revirement politique à Droite des gouvernements subis par les deux pays (Mauricio Macri en 2014 et Michel Temer en 2016). Le retour aux logiques agro-industrielles et des recettes néo-libérales dans le secteur agricole aboutit à la réduction du budget et des programmes ruraux d'AF. En effet ces derniers sont souvent jugés infructueux. Ce scénario politique a entraîné l'extinction du Ministère du développement agraire brésilien ainsi que la suppression du Secrétariat du Développement Rural et d'AF argentin, démontant tout l'effort d'institutionnalisation d'appui à l'AF.

Ces deux exemples de processus d'institutionnalisation nous invitent à réfléchir sur les opportunités et les défis du processus d'institutionnalisation de l'AF en Colombie, un processus encore jeune et "récemment redécouvert" (Meynard, V., 2014).

### - La promotion de l'ACFC<sup>8</sup> au niveau national

L'ACFC en Colombie est représentée par une diversité d'acteurs qui constituent la campagne colombienne. Selon le dernier recensement national agricole en 2014, 74,10% des exploitations agricoles (*Unidad de Producción Agrícola - UPA*) appartiennent à des familles ACFC (**figure 4**). Ces exploitations sont principalement composées par des femmes (30%) et des hommes paysans, indigènes, afro-colombiens, *palenqueros*, *raizales*, pêcheurs, agriculteurs urbains et néo-ruraux.

**FIGURE 4 : Graphique, "Comparatif des recensements nationaux de l'agriculture des années 1960, 1970 et 2014", « Distribution (%) du nombre de UPA selon sa taille (ha). Comparaison de la Coordination Nationale Agraire entre 1960, 1970 et 2014 ». Source : DANE - CNA**



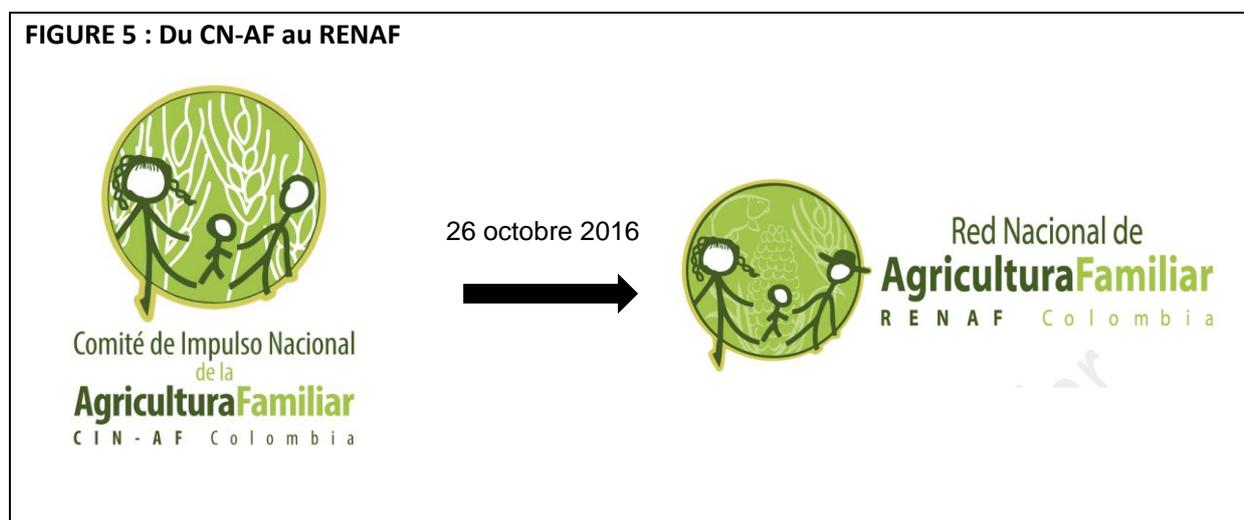
<sup>8</sup> Terme adopté par le gouvernement pour représenter les divers systèmes de production de l'agriculture familiale propres à la Colombie, à savoir, paysanne, indigène et afro-descendante, entre autres.

Parallèlement, l'ACFC produit près de 70 % d'aliments consommés et l'économie paysanne représente 67% de la production agricole nationale (Forero et al., 2013).

Depuis 2012, en Colombie, l'Institut Majeur Paysan, représentant de la région andine face au Mécanisme de la Société Civile, la Confédération Agrosolidaria, Econexos ainsi que le Mouvement Agro-écologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes (MAELA), ont travaillé pour former, en 2014, le **Comité National de Promotion de l'Agriculture Familiale (CIN-AF Colombie)**. Réunissant plus de 130 organisations originaires de différentes régions du pays, cette articulation vient répondre à l'appel international lancé par le FRM à l'ensemble des organisations sociales du monde en vue de l'AIAF 2014.

Les bons résultats de l'articulation des mouvements sociaux au sein du CIN-AF Colombie durant l'année 2014 ont suscité la volonté des membres à continuer le travail en réseau. Le lancement de la campagne "Semer la Paix avec Agriculture Familiale" initiée 2015 a été donc une initiative de travail commune des organisations de l'AIAF pour étendre l'articulation et les actions dans le territoire et dans la durée. En 2016, lors de la VIII réunion Nationale du CIN-AF à la ville de Medellin, ses membres décident d'initier le processus de transition pour devenir **Réseau National d'Agriculture Familiale de Colombie (RENAF)** tout en conservant les principes et le travail réalisé depuis 2012.

**FIGURE 5 : Du CN-AF au RENAF**



### **Les espaces d'incidence politique au niveau national : Le RENAF, un acteur majeur de la société civile.**

La participation des organisations de la société civile, des ONG et de l'académie dans le processus des négociations pour la reconnaissance de l'ACFC en Colombie est une évidence. Leur structuration en réseau national (RENAF) renforce ses capacités d'impact politique envers l'Etat. Composé par des comités locaux, départementaux et régionaux, le RENAF promeut l'alliance entre mouvements sociaux et à la fois rapproche les Universités et les Centres de recherche.

L'académie contribue notamment à la valorisation des systèmes productifs alternatifs et associatifs existant dans le territoire. En effet, la recherche scientifique souligne la multifonctionnalité et la multi-dimensionnalité de l'ACFC et "enrichit les connaissances collectives afin de prendre de meilleures et plus opportunes décisions pour protéger et fomenter l'ACFC" (Acevedo-Osorio A, Martínez Collazos, 2006).

Cela étant dit, la mobilisation sociale a été un moyen de pression qui a poussé l'Etat à répondre à ces revendications, notamment permettant l'établissement d'espaces de dialogue et de négociation<sup>9</sup>. Ces espaces d'incidence politique permettent d'aborder les "questions foncières, de souveraineté alimentaire, [...] la place du paysannat dans le post conflit ou encore la redéfinition du modèle de développement économique" (Allain, A., et Beuf, A., 2014).

### > La table nationale de négociations et d'accords (*Mesa Nacional de Interlocución y Acuerdo*)

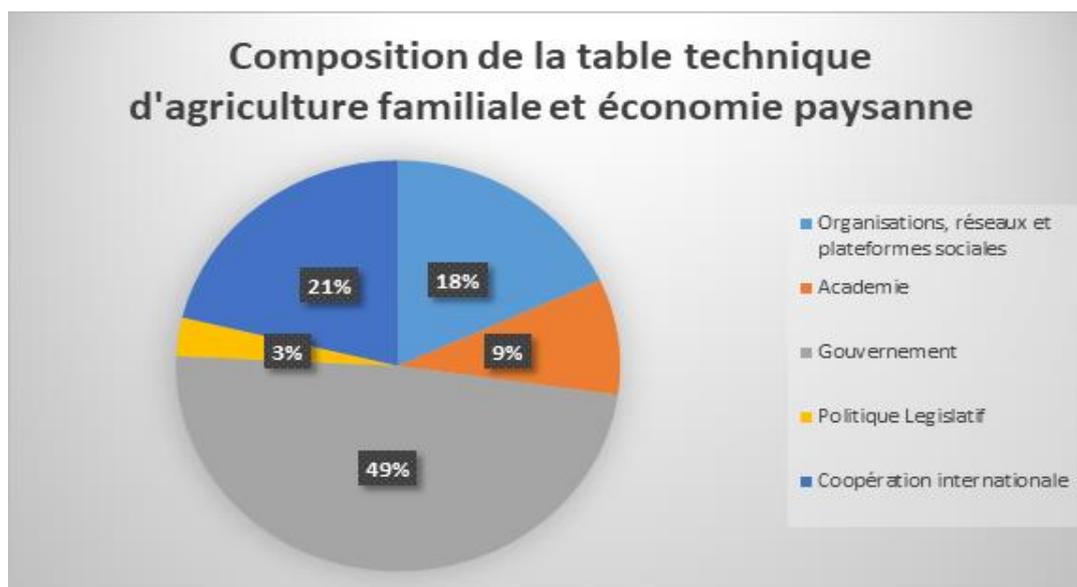
Résultat de mobilisations populaires initiées en 2012, le gouvernement Santos cède à la pression sociale et donne la possibilité aux organisations sociales de présenter un document en forme de "cahier de doléances".

Plusieurs problématiques ont été soulevées par les organisations paysannes, notamment par rapport à la signature du Traité de Libre Commerce (TLC) avec les Etats-Unis en 2011, la concentration des terres, les projets extractivistes du gouvernement et l'avenir du développement rural, en vue du processus de paix mené entre le Gouvernement et les FARC EP. A cette occasion, dans la foulée "de la mobilisation la plus importante et ferme des dernières années" (Déclaration politique de la CACP), le mouvement social "*Cumbre Nacional Agraria Campesina y Popular*" a vu le jour afin de représenter la voix de millions de colombiens des secteurs populaires et de porter les revendications des organisations rurales sous le slogan de "Dignités Paysannes".

### > La table technique d'agriculture familiale et économie paysanne

La table d'agriculture familiale et économie paysanne a été créée en octobre 2014 par le Ministère d'Agriculture et de Développement Rural suite aux accords conclus avec le RENAF. Son travail commence officiellement qu'à partir du début 2017. Autour de cette table participent plus de 30 entités et organismes du gouvernement national, des représentants d'organisations sociales, des membres de l'Académie et de la Coopération Internationale, ONG confondus. La table technique est majoritairement composée d'entités gouvernementales. (Figure 6)

FIGURE 6. Source : Elaboration propre. D'après les données du RENAF.



<sup>9</sup> En 2013 se met en place une grève nationale (Paro Nacional Agrario y Popular), une des plus grandes de l'histoire de la Colombie, qui mobilise diverses organisations sociales rurales dans les campagnes et les villes.

Cet espace représente, pour la question agricole, un espace de discussion, de négociation et de concertation entre les divers acteurs représentés dans la catégorie ACFC. Ceci a permis d'avancer graduellement dans sa reconnaissance, sa définition et sa conceptualisation<sup>10</sup>.

Un résultat significatif de la table technique a été la promulgation de l'**arrêté ministériel 464 le 29 décembre 2017, établissant les lignes directrices stratégiques de politique publique pour l'ACFC**. Le document inclut une caractérisation de l'ACFC basée sur les données officielles du recensement national agricole de l'année 2014. Il inclut aussi un exercice de répertoriage géographique des territoires effectués par l'Unité de Planification Rurale Agropéculaire (UPRA). Cet inventaire a été sollicité par le gouvernement afin de mesurer la qualité de vie des agriculteurs familiaux et évaluer la productivité du territoire.

Entre les critères établis par l'UPRA pour définir l'ACFC, on souligne quatre éléments indispensables :

- 1- Prédominance de l'activité économique agricole exercée de manière directe par un (ou plusieurs) membre(s) de la famille(s).
- 2- Utilisation prédominante de la main d'œuvre familiale. Elle représente minimum 50% de la force de travail employée par unité productive.
- 3- L'air de l'unité productive ne dépasse pas les 5 hectares. Néanmoins ce critère ne s'applique pas aux communautés ethniques (indigène et noire) qui ont un accès à la terre de manière collective ou mixte comme l'indique la loi.
- 4- L'agriculteur doit résider ou vivre dans un périmètre fonctionnel de l'UPA (ou le territoire collectif) qui constitue ses moyens d'existence.

---

<sup>10</sup> L'ACFC a été définie comme un "Système de production et organisation géré et opéré par des individus (hommes et femmes), familles et communautés paysannes, indigènes, afro colombiennes, *raizales* et *palenqueras* qui habitent dans les territoires ruraux du pays. Dans ce système on développe des activités de production, transformation et commercialisation des biens et services agricoles, d'élevage, aquacoles et sylvicoles. Ils tendent à se compléter avec des activités non-agricoles. Cette diversification d'activités et de sources de revenus se réalise principalement à travers la gestion et le travail familial et/ou communautaire, bien qu'il soit possible d'employer une main-d'œuvre par contrat. Le territoire et les acteurs qui gèrent ce système sont liés, co-évoluent et mélangent des fonctions économiques, sociales, écologiques, politiques et culturelles" (MADR, 2017)

## Justification

Dans le cadre d'un stage de cinq mois au sein du RENAF, j'ai été amené à travailler auprès des hommes et des femmes du réseau. J'ai participé à différents espaces de négociation et de discussion avec les acteurs de l'ACFC, dont des enseignants-chercheurs ; des fonctionnaires du MADR et d'agences gouvernementales ; divers représentants d'organisations de coopération, de solidarité et ONG ; des paysannes et des paysans producteurs ; des étudiants ainsi que des consommateurs. J'ai également participé à plusieurs missions d'incidence politique. Celle-ci est une stratégie d'action du réseau parmi d'autres<sup>11</sup>.

En tant que plateforme, le RENAF regroupe de multiples acteurs de l'ACFC. Il est un réseau interdisciplinaire, pluriactif et multidimensionnel. C'est un acteur qui arrive à articuler une myriade de revendications mobilisées par les organisations sociales, tant au niveau local qu'au niveau national. L'ACFC est désormais la pierre angulaire des représentations, des convictions et des luttes des communautés rurales existantes en Colombie. Dans ce sens, le RENAF s'est positionné en tant qu'organisation consolidée face au gouvernement, auprès des communautés rurales et en coordination avec les agences de coopération internationale. Son travail et ses apports à la construction et la formulation de politiques publiques font du RENAF un représentant clé de la société civile dans la négociation politique et technicisée de l'ACFC.

Le RENAF s'efforce de tisser une unité sociale pour la défense des intérêts des paysans. Il travaille de manière participative afin de contribuer à la consolidation d'une paix territoriale et d'une justice sociale pour le pays. De ce fait, avec l'envie de souligner les propositions et les actions que les organisations de la société civile travaillent, et d'apporter à la reconnaissance et valorisation des systèmes de production familiaux existants, ce document vise à étudier les opportunités et les défis qu'implique l'institutionnalisation de l'ACFC en Colombie. Par ailleurs, il cherche à proposer plusieurs recommandations politiques viables, dirigées tant à l'Etat central comme à l'ensemble d'organisations sociales.

---

<sup>11</sup> Le RENAF promeut l'ACFC à travers quatre stratégies fondamentales : "**Semer**", des actions de communication. "**Cueillir**", des actions d'incidence politique. "**Cuisiner**", des actions de mobilisation et d'articulation. "**Alimenter**", des actions de Formation et de Recherche. (RENAF, 2015)

## **Première Partie/ Diagnostic de l'institutionnalisation Étatique des réformes qui promeuvent l'ACFC en Colombie**

Les dialogues de Paix entre les membres du gouvernement et les FARC-EP ont commencé formellement en l'année 2012 avec des rencontres secrètes exploratoires à la capitale cubaine. Quatre ans après, en 2016, les parties signent le "*Nouveau Accord final pour la cessation du conflit et la construction d'une paix stable et durable*", à Bogotá. L'implémentation de l'ensemble des programmes et des réformes accordés sont prévus pour l'année 2031. Comme le souligne Stedman (2003), le plus grand défi de ce processus, est celui de résoudre les problèmes structurels de long terme afin de réussir sa matérialisation et rendre opérationnel l'ensemble de plans, programmes, et réformes accordées par les parties.

A ce sujet, un *Plan Marco de Implementación* (PMI - "Plan Cadre de Mise en œuvre") a été créé afin d'orienter les Politiques Publiques nécessaires pour mener à bien l'implémentation de l'Accord de paix pendant les 15 années prochaines. Le PMI sert de boussole pour la construction du Plan National de Développement (PND) (2018 - 2022) car il fournit les piliers, les stratégies, les objectifs et les indicateurs nécessaires pour la bonne gestion et l'évaluation des projets et des programmes résultants des accords de paix.

Dans cette première partie on étudiera le processus d'institutionnalisation étatique au niveau législatif, programmatique et institutionnel qui s'est mis en place à travers les réformes, les lois et les projets de loi en lien direct avec l'ACFC. Ce diagnostic nous permet de souligner d'un côté, les difficultés techniques comme pratiques qu'affrontent le gouvernement et les agences responsables pour la mise en œuvre et l'harmonisation nécessaire du "paquet législatif" rural.

A travers une lecture critique de la législation on peut relever, d'un autre côté, le manque de volonté politique de la part de certains secteurs gouvernementaux à générer des bases solides pour une réelle transformation du système agricole. En effet, la priorisation des systèmes agro-industriels et les chaînes de production sont promues par le gouvernement Duque comme modèle de développement rural en Colombie.

### **1. Le support législatif du post-conflit rural**

Le conflit armé en Colombie est profondément lié aux inégalités d'accès à la terre et à la complexe violence socio-politique. Le conflit a été engendré historiquement par plusieurs acteurs, dans la course du contrôle territorial, notamment tout au long du XXe Siècle, comme le démontre le travail de Germán Guzmán, Eduardo Umaña et Orlando Fals Borda, dans "*La Violencia*" (1962). L'inaction de l'Etat a entraîné l'aggravation du conflit territorial et stimulé l'émergence et la multiplication de guérillas dans le pays.

Les années 80 ont été particulièrement violentes par la consolidation des réseaux de narcotrafic, le renforcement du contrôle territorial des FARC ainsi que la tentative de coup d'Etat du M-19 lors de la prise du palais de justice à Bogotá en novembre 1985. Ceci a conduit au gouvernement à négocier avec les principales guérillas du pays et aboutit à la promulgation de la Constitution de 1991 et la démobilisation de milliers de guérilleros de différents groupes insurgents. De nombreuses revendications paysannes et ethniques se sont traduites en plusieurs articles constitutionnels, notamment l'article 60 et l'article 64, qui rappellent le devoir de l'Etat de promouvoir l'accès progressif à la terre aux travailleurs agricoles et améliorer les revenus et la qualité de vie des paysans, notamment à travers l'amélioration des services publics d'éducation, de santé et d'habitation, entre autres.

Malgré sa promulgation, l'inégale répartition des terres et la concentration aux mains d'une petite partie de la population continue à représenter l'un des problèmes les plus graves du pays à nos jours. L'Accord de Paix, signé entre les FARC et le gouvernement colombien, reprend les objectifs de la Constitution de 1991 et les matérialise à travers des mesures politiques, des plans et des programmes pour éradiquer les inégalités sociales, économiques et politiques des populations rurales.

Ayant dit cela, des tensions politiques ont caractérisées la promulgation de l'Accord de Paix et de la Réforme Rurale Intégrale. D'abord, lors de la campagne du plébiscite, où les colombiennes et colombiens ont été appelés à voter "oui" ou "non" à la fin du conflit armé avec les FARC, divers secteurs politiques de Droite (conservateurs, chrétiens) ont lancé un appel pour voter contre. La création du Fond National de Terres<sup>12</sup> a été controversée notamment par la circulation de "*fake news*" ou d'informations fallacieuses dans les médias. Elle a ainsi suscité le débat et divisée l'opinion publique sur les questions de redistributions des terres, du processus de formalisation et de la propriété foncière.

D'un autre côté, le gouvernement négociateur, dans l'urgence de signer et consolider l'Accord avec les FARC avant la fin du quinquennat, a soumis des réformes politiques à une "voie rapide" ou "*Fast Track*", afin de protéger le processus de paix et assurer le respect des temps accordés pour l'implémentation. Néanmoins, cette décision de l'ex Président Juan Manuel Santos a transgressé le processus de contrôle législatif du Parlement, exercé par la délégation de CSIVI<sup>13</sup>, agent en capacité de consulter, reformuler, questionner ou s'opposer aux réformes élaborées par l'Etat.

Parmi les nombreuses réformes législatives passées par le gouvernement Santos, la réforme à la loi 160 de 1994 (a) et la promulgation de la loi 1876 (b) sont parmi les actions les plus critiquées par les organisations sociales qui voient dans ces textes la persistance du modèle agro-exportateur et le renforcement des propriétaires fonciers au détriment des droits paysans.

#### a) La Réforme de la Loi 160 de 1994

Parmi les lois qui favorisent les Droits des paysans et des populations rurales, la Loi 160 de 1994 crée le **Système National de Réforme Agraire et Développement Rural Paysan**. Ce texte fournit aux populations paysannes une sécurité d'accès à la terre. Elle est une des seules législations qui est au bénéfice des familles paysannes pauvres.

Résultat des massives mobilisations des colons paysans et des communautés ethniques dans les années 80, elle a été promue pour attribuer des subventions et des "tierras baldías"<sup>14</sup> (*terres en friche*), en forme d'Unités Agricoles Familiales<sup>15</sup> (UAF), aux familles paysannes pauvres et sans terre (Loi 1728 de 2014). Pour atteindre cet objectif, des Zones de Réserve Paysanne (ZRC) ont été créées pour protéger et reconnaître les droits territoriaux paysans et les protéger des intérêts entrepreneuriaux.

---

<sup>12</sup> "Le Fond de Terres est de caractère permanent. Il disposera de 3 millions d'hectares pendant ses 12 premières années de création..." (Accord de Paix, page 14).

<sup>13</sup> La Commission de Suivi, Impulsion et Vérification pour l'Implémentation de l'Accord Final (CSIVI) est une instance conjointe entre le gouvernement et les FARC chargée du suivi des composantes de l'Accord et vérifie sa mise en œuvre.

<sup>14</sup> Les "tierras baldías" sont celles qui ne possèdent pas de titre de propriété

<sup>15</sup> Les UAF correspondent à l'espace estimé suffisant pour la subsistance d'une famille paysanne selon les caractéristiques de la zone où se situe le terrain.

Depuis sa promulgation, la Loi 160 a été objet de tensions entre entrepreneurs du secteur agro-alimentaire et les divers mouvements sociaux dans le pays. L'attribution de ces terres à des firmes multinationales et entreprises agro-alimentaires sont encore d'actualité. Ces irrégularités ont suscité des scandales nationaux comme internationaux, remettant en question la volonté de l'Etat<sup>16</sup>.

Le projet du gouvernement Santos de réformer la Loi 160, est vu comme un danger par plusieurs organisations sociales rurales ainsi que des organisations internationales telles qu'OXFAM<sup>17</sup>. En effet, le paysan passe d'être un adjudicataire (propriétaire) à un simple salarié ou journalier de l'entreprise propriétaire du terrain.

Cette réforme est accompagnée de plusieurs projets de Loi, tels que le Projet PL 133-2014C et plus récemment le projet des Zones d'Intérêt de Développement Rural Économique et Social (ZIDRES). Ces deux projets de loi visent à légaliser l'accumulation de terrains "*baldíos*" par des entreprises nationales et étrangères. Les ZIDRES, selon la rhétorique de développement rural du gouvernement, veut faire coexister les familles agricultrices avec les entreprises de l'agro-industrie dans un même territoire, augmentant les risques de dépendance des familles agricultrices envers les grands capitaux et ignorant les effets de l'agro-industrie dans l'environnement. Néanmoins, ces politiques renforcent les processus de dépayannisation, c'est à dire, selon Bourdieu, qu'elles précipitent l'induction d'un processus simultané de déstructuration et de dévalorisation des modes de vie paysans traditionnels. Ceci en raison des mutations sociales, des activités économiques et des politiques qui orientent et promeuvent une forme productiviste des réformes agraires, désorganisant les sociétés, essentiellement paysannes à l'origine (Bourdieu, P., et Sayad A., 1962).

Les organisations sociales rurales se sont opposées à toute réforme de la Loi 160 ainsi qu'au projet ZIDRES.

### **b) La Loi 1876 créant le Système National d'innovation Agropéculaire (SNIA)**

Il est une évidence que les conditions d'abandon et de retard où se trouve la campagne colombienne requiert d'une action institutionnelle, d'un appui technique ainsi que d'un suivi et d'une évaluation de la part des agences gouvernementales et des gouvernements locaux. A ceci, le gouvernement a présenté la Loi 1876 *créant le Système National d'innovation Agropéculaire (SNIA)* devant l'Assemblée Nationale. Impulsée par le Ministre de l'Intérieur Juan Fernando Cristo et par le Ministre de l'Agriculture Aurelio Irragorri Valencia, le SNIA a été approuvé, sans consultation du CSIVI ni de l'opposition politique, dans le cadre du "*Fast Track*" le 29 décembre 2017. Les députés du parti politique FARC, du Polo Democrático et de l'Alliance Verte, ainsi que plusieurs secteurs sociaux tels que la Cumbre Agraria Étnica y Popular se sont opposés à cette Loi, la qualifiant comme une loi "cherchant à consolider et prioriser le modèle agro-industriel comme alternative pour moderniser la campagne (...) relayant à un second plan, le monde ethnique et paysan"<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> Les sénateurs colombiens Jorge Enrique Robledo et Wilson Arias ont porté plainte face aux irrégularités d'acquisition des "*baldíos*" par entreprises nationales comme Riopaila Castilla et la multinationale nord-américaine Cargill, dans la région de l'Orénoque. Ces inculpations ont touché notamment la prestigieuse firme d'avocats "Brigard & Urrutia" par des détournements de procédures juridiques.

<sup>17</sup> OXFAM, <https://www.oxfam.org/fr/node/6717>

OXFAM 2, <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/rr-divide-and-purchase-land-concentration-colombia-270913-es.pdf>

<sup>18</sup> Communiqué du Groupe Semences: "Ley 1876 de 2017 que crea el SNIA: ¿Qué tipo de innovación tecnológica se protege y promueve?" <http://www.semillas.org.co/es/ley-1876-de-2017-que-crea-el-sistema-nacional-de-innovacin-agropecuaria-snia-qu-tipo-de-innovacin-tecnologica-protecte-y>

Le SNIA promeut une série d'offres technologiques orientées aux besoins des producteurs en capacité d'appartenir aux chaînes de valeurs agro-exportatrices, avec l'objectif, selon elle, d'améliorer leur capacités et leur durabilité, tout en apportant à la sécurité alimentaire du pays. (SNIA, 2017). Néanmoins, une lecture appliquée du texte de loi permet de souligner trois éléments qui remettent en doute cette réelle transformation de la campagne colombienne (**Tableau 2**).

**Tableau 2. Élaboration propre. « Le SNIA au service des agro-industriels »**

Constat	Explication
<p><b>1)</b> La composition du Conseil Supérieur du SNIA (organisme administratif et décisionnel) a été formé sans la concertation des organisations sociales, ethniques et rurales ni n'a été approuvé par le CSIVI, ce qui <b>va à l'encontre de l'Accord de Paix</b>.</p>	<p>Le Conseil Supérieur est composé principalement par des membres d'entités gouvernementales : parmi les 19 membres, seulement 3 représentent des organisations sociales.</p>
<p><b>2)</b> La promotion d'offres technologiques pour le développement rural offert par le <b>SNIA ne favorise pas les systèmes productifs paysans de l'ACFC</b>.</p>	<p>Les innovations technologiques sont assujetties à l'application industrielle. Le contrôle des semences se réalise à travers le système de propriété intellectuelle en vigueur dans la loi nationale.</p>
<p><b>3)</b> La prestation de services pour l'extension rurale offerte par le <b>SNIA revient à une privatisation progressive</b> (Loi 1876 de 2017, Art.26)</p>	<p>La prestation contemple un prix qui sera assumé par l'usager et une allocation différenciée, décroissante et limitée. La prestation des services sera à charge de tiers privés (corporations agricoles, centres de recherche...)</p>

On peut dire que le SNIA envisage un développement rural principalement de la grande échelle et non pas le renforcement de l'associativité des communautés paysannes. Bien au contraire, ces dernières n'étant pas assez représentées au sein du SNIA, la loi reproduit l'asymétrie entre paysans et corporations agricoles.

Par ailleurs, présenter le SNIA comme un "système qui contribue à la sécurité alimentaire du pays", nous pousse à réviser les revendications et les critiques que les organisations paysannes portent envers le discours officiel des Nations Unies (**Encadré 1**).

**Encadré 1. Sources : revue FAL-MAG n°123-124, 1er semestre 2015**

**De la sécurité alimentaire à la souveraineté alimentaire**

Face au modèle économique imposé par l'agrobusiness, deux visions opposées du mode de vie et de production se sont construites. La "souveraineté alimentaire" doit se comprendre comme un projet politique, évoqué et défendu par la Via Campesina pendant le Sommet Mondial de l'alimentation en 1996. Ce terme s'oppose au concept de "sécurité alimentaire" porté par la FAO, afin de dénoncer la logique productiviste et libérale qui soumet la production agricole à la dérégularisation des marchés financiers et criminalise de millions de paysans, petits et moyens producteurs, qui résistent aux injustices du système alimentaire.

La réelle sécurité alimentaire est possible au moment où les producteurs ont accès à la terre et jouissent de capacités productives et commerciales. Quand ils seront souverains de leur production ainsi que de leur choix de vie.

## **2. L'organisation institutionnelle de la Réforme Rurale Intégrale (RRI)**

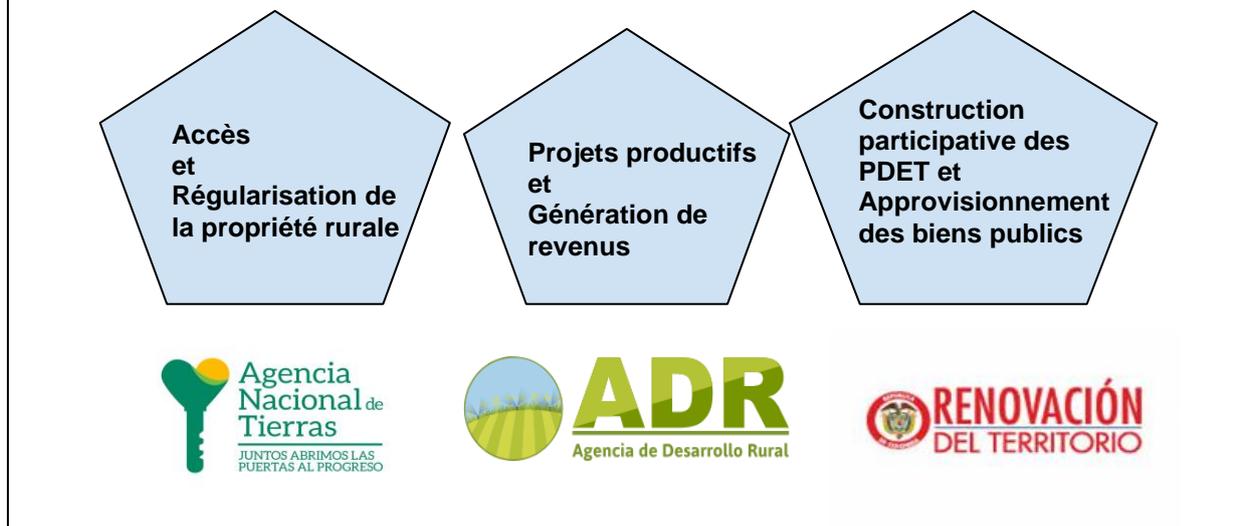
En ce qui concerne la RRI et plus précisément les politiques de différenciation et de soutien à l'ACFC, le MADR a élaboré en 2013 une restructuration de ses agences de sorte à opérer, de manière plus efficace, les défis envisagés par l'Accord de Paix et la Mission pour la transformation de la campagne colombienne<sup>19</sup>, impulsée par le gouvernement de l'ex-président Santos.

A ce sujet, plusieurs institutions de coopération ont été consultés afin d'établir les grands objectifs du développement du secteur agricole colombien. Les rapports soulignent l'importance de prendre en compte les grandes tendances du développement agricole au niveau mondial et la vision promue par les Nations Unies sur l'avenir de l'agriculture mondiale. Pour atteindre cet objectif, les rapports suggèrent la création de trois agences pour qu'elles gèrent les différentes actions évoquées par la RRI et traditionnellement assumées par le MADR (**Figure 7**).

---

<sup>19</sup> La Mission pour la transformation de la campagne est un document présenté par l'administration de l'ex-président Santos afin de guider la politique publique des prochaines 20 années. Les comptes-rendus de cette Mission sur la situation économique et sociale de la campagne colombienne démontrent, entre autres, l'exploitation intenable des ressources naturelles qui guette les territoires colombiens.

**FIGURE 7 : Les trois agences pour la transformation de la campagne colombienne. Source ADT, Octobre 2016**



L'Agence de Développement Rural (ADR) a été créée pour promouvoir le développement territorial et assurer le bien-être des populations. Elle a facilité le processus d'institutionnalisation de l'ACFC à travers la promotion d'espaces de dialogue et de concertation, notamment avec le RENAF et autres agents concernés. Ceci a permis la promulgation de l'arrêté ministériel 464 de 2017. L'ADR a finalement coordonné le financement, l'assistance technique rurale et la gestion des ressources pour le développement agricole.

Pour assurer la régulation et l'accès progressif à la propriété rurale, l'Agence Nationale de Terres (ANT) a été créée pour définir les règles du jeu, notamment lors de l'exécution de la politique d'ordonnance territoriale. Elle a aussi la responsabilité d'assurer la procédure de formalisation et la remise de terres aux familles agricultrices.

Le troisième agent est l'Agence pour la Rénovation du Territoire (ART), chargée d'articuler les différents acteurs (multiniveau) dans la construction des plans de développement (intersectoriel).

Ces trois agences ont remplacé l'Institut Colombien de Développement Rural (INCODER) en 2015. Elles jouent, toutes les trois, un rôle prépondérant dans la formulation de la politique sectorielle et la conduite technique et financière du secteur rural, historiquement morcelées.

Malgré sa restructuration, l'institution retrouve encore des difficultés. Selon Leibovich et al. (2013 ; 219), "de l'analyse de l'institutionnalité qui s'occupe des petits producteurs, il est certain qu'il n'y a pas de coordination entre les différentes entités et que les décisions sont prises et exécutées de manière isolée sans une approche territoriale". En effet, selon plusieurs représentants des organisations sociales ethniques et paysannes, la "pagaille institutionnelle" (*desbarajuste institucional*) qui a caractérisée les bureaucraties des gouvernements précédents est toujours d'actualité. En effet, toute la difficulté réside dans l'articulation des fonctions, des programmes et des projets entre agences. Le caractère centraliste des agences et le manque de ressources financières, discréditent la bureaucratie et renforce le manque de crédibilité de la part des communautés envers les organes de l'Etat.

### 3. L'agenda programmatique du gouvernement en faveur de l'ACFC

Les plans, les programmes et les projets dans le milieu rural sont la matérialisation des lois. Ce sont les agences gouvernementales les responsables de leur application, leur suivi et leur évaluation dans le territoire. Les divers programmes affectent directement l'ensemble des communautés rurales. Ils représentent une opportunité pour contrer les conditions de pauvreté, la subordination économique et d'oubli dans lesquels se trouvent les communautés paysannes et ethniques du pays.

Parmi les programmes les plus significatifs pour les agriculteurs de l'ACFC, on retrouve le **Programme National Intégral de Substitution de plantations d'Utilisation illicite (PNIS)** (Point 4.1 *Accord de Paix* ; Décret 896 de 2017) et les **Programmes de Développement avec Approche Territoriale (PDET)** (Point 1.2 *Accord de Paix*). Ces deux programmes nationaux se caractérisent par le rôle participatif des communautés dans la co-construction des projets productifs et par son approche territoriale. Ils sont, tous les deux, adressés aux territoires et aux communautés les plus affectées par le narcotrafic et le conflit armé.

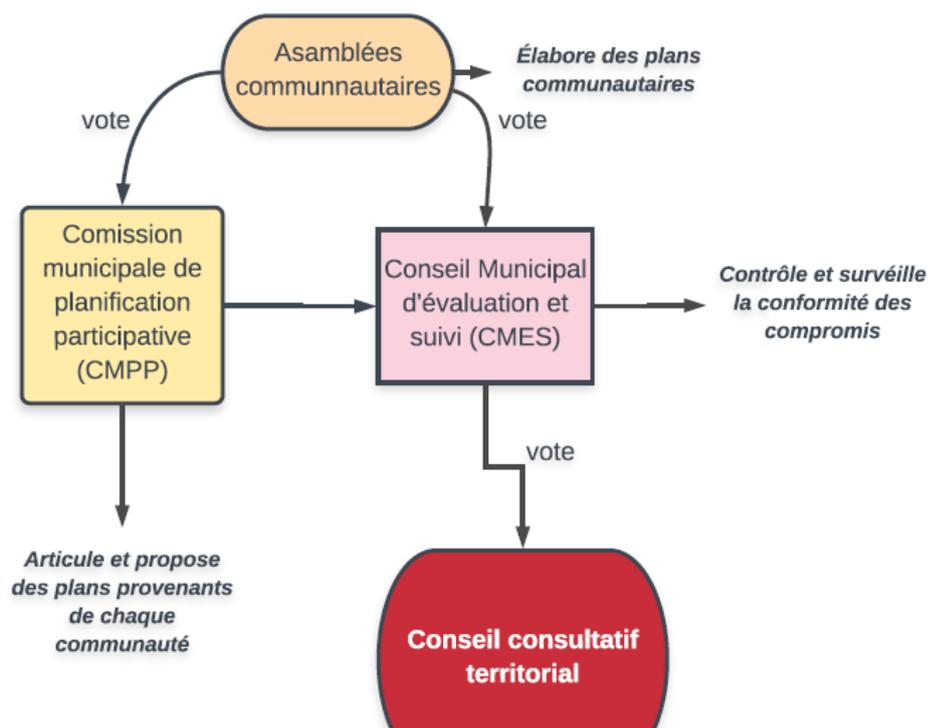
#### 3.1 Composition et organisation du Programme National Intégral de Substitution (PNIS).

Le PNIS compte aujourd'hui avec plus de 20 accords collectifs au niveau national, 8 accords régionaux et avec la participation d'à peu près de 89 000 familles agricultrices (*Alta consejería Presidencial Para el Posconflicto*, 2017). Le PNIS comporte des principes de sécurité pour les agriculteurs bénéficiaires : un traitement pénal différencié pour les anciens cultivateurs de cultures illicites, ainsi qu'une priorisation des territoires selon des critères définis.

Plus concrètement le PNIS agit à travers de 2 plans :

- 1) Les **Plans Intégraux communautaires et municipaux de Substitution et Développement Alternatif (PISDA)** (Figure 8.1)

**FIGURE 8.1 Organigramme du PISDA. Source : Alta Consejería Presidencial para el Posconflicto**



## 2) Les **Plans d'Action Immédiate (PAI)** (Figure 8.2)

**FIGURE 8.2 Le Plan d'action immédiate**

Ce sont des **actions** et des **subventions** gouvernementales dirigées aux familles qui participent de la substitution des cultures illicites.

Agit sur 3 axes : 1.Assistance alimentaire 2.Option d'emploi temporaire 3. Revenus.

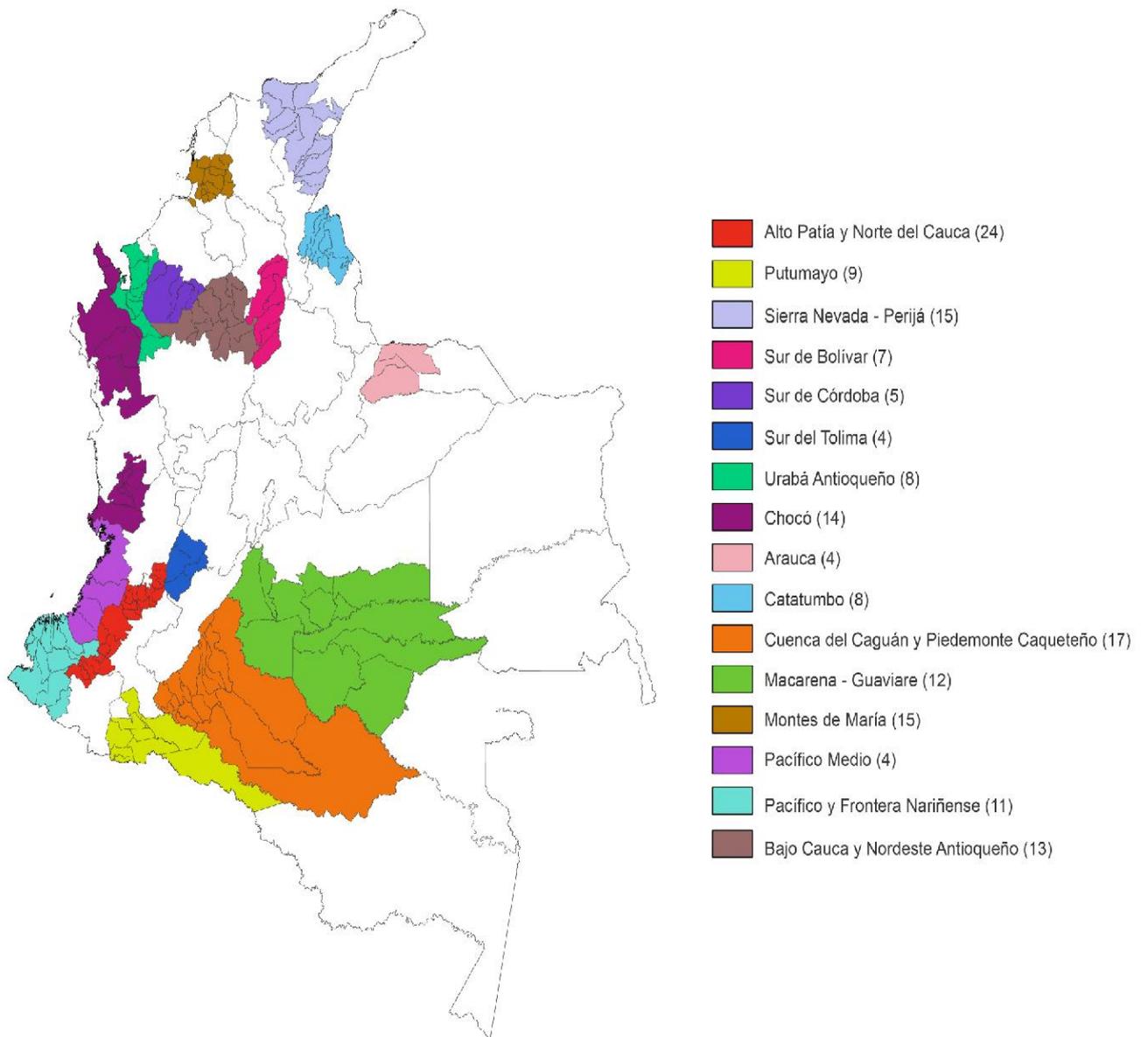
- > Accompagnement de projets productifs légaux.
- > Offre de bénéfices collectifs.

280 euros pendant 12 mois pour effectuer une **transition de cultures**  
500 euros versés 1 fois pour des projets **d'autonomie et sécurité alimentaire**  
2510 euros versés 1 fois pour exécuter des **projets immédiats, à court terme**  
2800 euros pour des **projets productifs à long terme.**

### 3.2 L'organisation et l'exécution des PDET

Les PDET (*Décret présidentiel 893 du 28 mai 2017*) sont des instruments spéciaux de planification et de gestion territoriale, conçus pour les 10 prochaines années du post accord. Les PDET fonctionnent à travers les **Plans d'Action pour la Transformation Régionale (PATR)** et les **Pactes Municipaux de Rénovation du Territoires**. Les PDET s'exécutent en 16 sous-régions qui comprennent 170 municipalités (*Municipios*) du pays (**Figure 9**).

**FIGURE 9. Carte d'implémentation des PDET par sous régions. Source: *Alta Consejería Presidencial para el Posconflicto, 2017***



Les PDET se construisent en 3 étapes et à 3 niveaux :

	<p>1. <u>Communautaire</u> : A ce stade, les communautés locales se réunissent en <b>Assemblée Communautaire</b> pour définir un diagnostic du territoire et construire les perspectives des 10 prochaines années. =&gt; Un <b>Pacte Communautaire pour la Transformation Régionale</b> doit surgir et faire consensus dans chaque communauté.</p>
	<p>2. <u>Municipal</u> : Sont réunis 5 délégués des communautés, des représentants du gouvernement, de l'église catholique et du secteur privé pour négocier un <b>Pacte Municipal pour la Transformation régionale</b>.</p>
	<p>3. <u>Régional</u> : Toutes les instances intérieures donnent comme résultat un <b>Plan d'Action pour la Transformation Régionale (PATR)</b>.</p>

- **Un PATR contient donc** : Un projet territorial pour les 10 prochaines années, un diagnostic participatif du territoire, une approche territoriale pour soulever les caractéristiques à chaque territoire, une approche différenciée ethnique et de genre, un plan général d'investissement qui comprend les principaux projets, le financement, ainsi que les principes pour le suivi et l'évaluation des PDET.

Depuis le début de l'implémentation des programmes, plusieurs préoccupations ont été soulevées par les organisations sociales qui accompagnent la mise en place des plans et des programmes. En effet, l'articulation entre plans nationaux et plans territoriaux (locaux) s'avère particulièrement difficile. Le PNIS comme les PDET subissent, entre autres, un changement de méthodologie souhaité par le gouvernement du Président Duque<sup>20</sup>. Le gouvernement de Monsieur Duque a opté par une "politique d'éradication obligatoire des cultures illicites" ce qui suscite la méfiance des agriculteurs et a provoqué des conflits et des confrontations violentes entre *cocaleros* (cultivateurs de coca) et les forces armées comme l'indiquent divers rapports<sup>21</sup>. Cette méthodologie, en plus d'aller à l'encontre des accords de paix<sup>22</sup>, n'assure pas la subsistance des agriculteurs et criminalise les familles agricultrices, historiquement dépendantes de ces cultures illicites.

<sup>20</sup> Proposition #4 de Sécurité : "On établira le caractère obligatoire de l'éradication et la substitution de plantations d'usage illicite. Elle ne sera plus volontaire, elle sera obligatoire", *Campagne électorale de Ivan Duque*, <https://www.ivanduke.com/propuestas/1/4/seguridad/estableceremos-la-obligatoriedad-de-la-erradicacion-y-sustitucion-de-cultivos-ilicitos>

<sup>21</sup> Rapport de la **Fundación Ideas para la Paz**, "*En qué va la sustitución de cultivos ilícitos? Principales avances, desafíos y propuestas para hacerles frente*", Bogota, Juillet - Septembre 2017.

<sup>22</sup> Il a été accordé de mener une politique d'éradication volontaire des plantations illicites.

Les PDET, de son côté, retrouvent des difficultés techniques, notamment avec le stockage de données locales et leur systématisation. Le manque de services déconcentrés et d'opérateurs décentralisés, est une entrave pour l'analyse qualitative et quantitative des données. De même, le difficile accès (pas de routes, pas de transport, etc.) à certaines communautés finit par isoler encore plus les communautés les plus dépourvues et affaiblies par la violence et la pauvreté.

Finalement, l'ensemble des programmes retrouvent des difficultés d'ordre publique. Plus de 300 hommes et femmes, leaders sociaux et défenseurs de Droits Humains, ont été assassinés depuis la signature de l'Accord de Paix en 2016<sup>23</sup>. Dans la première semaine du 2019, 7 leaders sociaux ont été assassinés atteignant des chiffres historiques. La participation de ces hommes et femmes leaders sociaux dans les projets locaux est réprimée et poursuivie par des acteurs armés illégaux qui s'opposent à toute distribution du foncier et s'engagent dans une guerre contre "des pratiques communistes" et d'idéologie de gauche<sup>24</sup>. Dans ces termes, construire des programmes sociaux et des politiques publiques nécessitent, avec urgence, des garanties de sécurité et protection de la part de l'Etat pour les communautés rurales.

**FIGURE 10 : « 282 leaders sociaux et défenseurs de Droits Humains ont été assassinés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 27 février 2018 ».** Source : Défenseur des Droits Colombie



<sup>23</sup> "Colombie: en deux ans 282 leaders sociaux et défenseurs de Droits Humains ont été assassinés" selon la Defensoría del Pueblo <http://defensoria.gov.co/es/nube/enlosmedios/7081/Colombia-en-dos-a%C3%B1os-282-l%C3%ADderes-sociales-y-defensores-de-derechos-humanos-fueron-asesinados.htm>

<sup>24</sup> A plusieurs reprises, des communiqués provenant de divers groupes paramilitaires tels que "Aguilas Negras", déclarent "objectif militaire" tous ceux qui promeuvent la paix avec les FARC. Selon les communiqués, les ordres sont "d'exécuter militairement tous les *guérilleros* déguisés de défenseurs de Droits Humains, paysans, leaders sociaux et leaders indigènes".

FIGURE 11 : Frise Chronologique. Elaboration propre.



## Deuxième partie/ Réussites et défis de l'institutionnalisation sociale autour de l'ACFC

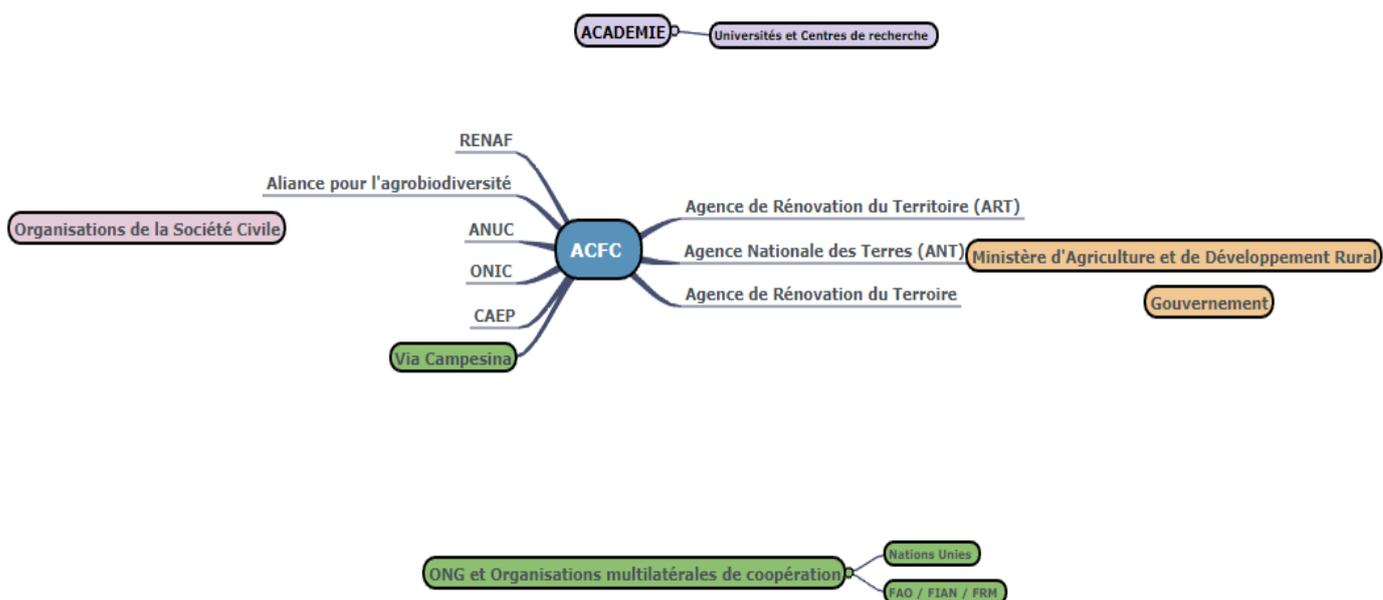
Les organisations de la société civile sont désormais des structures qui exercent une intermédiation, un contrôle et une évaluation des politiques publiques nationales. En effet, comme le rappelle Michel Foucault (2004), "la société civile, ce n'est pas une réalité première et immédiate (...), c'est quelque chose qui fait partie de la technologie gouvernementale moderne". En Colombie, l'ACFC se compose d'une ample diversité d'acteurs et d'organisations de la société civile. Leur rôle ne se limite pas à l'exercice du contre-pouvoir. Comme l'explique Thibault Le Texier (2010) dans son analyse de l'institutionnalisation de la société civile, la relation moderne entre celle-ci et le gouvernement dépasse la relation guerrière, et se fonde particulièrement sur la négociation.

Dans ce sens, le RENAF joue un rôle essentiel dans ce processus. Son travail d'articulation avec les différentes organisations sociales de l'ACFC se réalise à plusieurs échelles.

- Sur le plan national : - Articulation des diverses organisations locales paysannes, indigènes, afro-colombiennes, entre autres, historiquement en conflit.
  - Négociation avec l'Etat, les organes gouvernementaux, les gouvernements locaux et l'académie.
  
- Sur le plan international : - Réaffirme la centralité de l'ONU et de ses organes dans les projets.
  - Agit avec une vision altermondialiste.

=> La négociation et le "dialogue social" restent les *rapports privilégiés* ainsi que le moyen de consensus du RENAF.

**Figure 11 : Les acteurs de l'ACFC. Elaboration propre**



## **1/ La défense commune des organisations sociales dans l'arrêté ministériel 464 de Décembre 2017**

Depuis sa promulgation, l'arrêté ministériel 464 a été favorablement accueilli par les organisations de la société civile et les communautés ethniques et paysannes. Le document regroupe et synthétise les directives pour établir une politique publique intégrale en faveur de l'ACFC. Sa construction a été amplement débattue depuis 2014 par plus de 350 représentants des gouvernements locaux ; plusieurs représentants d'organisations paysannes, indigènes, afro colombiennes ; des membres de l'académie, de la coopération internationale, des ONGs, ainsi que des représentants des corporations agricoles.

Pour sa part, le RENAF s'est engagé dans une campagne de sensibilisation et de socialisation (formation aux dispositions de l'arrêté, explication) de l'arrêté, notamment à travers de nombreux ateliers et des rencontres avec les communautés.

Cet exercice a entraîné un processus d'appropriation chez la plupart des agriculteurs et développé la notion d'*empowerment* chez les producteurs d'ACFC. En effet, l'arrêté 464 avance des questions sociales, économiques et environnementales qui ont comme finalité l'orientation et l'institutionnalisation publique comme privée de politiques. De même, le renforcement des capacités sociales, économiques et politiques des familles, des communautés et des organisations de l'ACFC.

De nombreuses problématiques sont abordées dans le document : On y retrouve notamment les questions d'accès à l'eau et de développement du réseau d'assainissement rural (**directive 4**), le renforcement des processus d'accès et de légalisation de la terre (**directive 5**), la promotion publique des produits provenant de l'ACFC dans le marché local et national (**directive 13**), parmi d'autres.

Parallèlement, l'éducation et la formation rurale (**directive 3**), la promotion des pratiques et des savoirs agro-écologiques (**directive 8**) ainsi que le renforcement de la participation des communautés rurales (**directive 19**) sont aussi des thématiques mises en avant dans l'arrêté ministériel 464.

Aujourd'hui, cet arrêté, muni de 19 directrices de politique publique, réunit les demandes des principales organisations paysannes et ethniques du pays telles que l'ONIC, l'ANUC, la CNAEP et le RENAF. Ce document institutionnel est par conséquent le premier document qui reconnaît les systèmes alternatifs de production agricole et donc une première avancée en politique publique.

Ainsi, défendre et exiger l'implémentation intégrale de l'arrêté ministériel 464 face au nouveau gouvernement est devenu une revendication commune et amplement partagée par les diverses familles rurales qui habitent le territoire colombien.

## **2/ L'alliance pour l'agro-biodiversité et la question des "semences de l'agriculteur"**

L'ACFC met en avant des questions politiques et socio-culturelles revendiquées par les organisations et communautés qui peuplent la campagne colombienne. Dans ce processus d'institutionnalisation sociale, le droit aux semences est une revendication amplement partagée qui a permis l'ouverture d'espaces de travail et de représentation de la société civile tels que l'**Alliance pour l'Agro biodiversité**.

Cette alliance mobilise/regroupe actuellement 22 organisations, réseaux et plateformes sociales qui se sont articulées afin d'avoir plus d'influence politique dans la défense de la biodiversité, la souveraineté et la santé alimentaire, l'économie paysanne, les semences "créoles" et "natives" ou de l'agriculteur (semences paysannes) ainsi que la préservation des systèmes culturels qui les entretiennent<sup>25</sup>.



Figure 12 : Acteurs de l'Alliance pour l'Agro-biodiversité. Source : SWISSAID

La commercialisation des *semences de l'agriculteur*<sup>26</sup> (cultivées et cueillies de la dernière production) représente une problématique mondiale. En effet, ce marché est largement régulé au niveau international par des entreprises telles que Bayer-Monsanto et Dow-Syngenta. Sa commercialisation est restreinte et assujettie à des lois qui pénalisent le stockage, la vente ou le troc des semences qui ne sont pas cataloguées et certifiées.

En Colombie, c'est l'Institut Colombien Agraire (ICA) l'organe responsable de la certification des semences. A plusieurs reprises, les mouvements d'agriculteurs colombiens se sont opposés à ces mesures parce qu'elles portent atteinte à leur Droit à faire usage des cultures traditionnelles. En effet, l'ACFC s'oppose à l'appropriation intellectuelle du vivant<sup>27</sup> et revendique le droit coutumier d'usage. Dans ce sens, l'arrêté ministériel 464 reconnaît et promeut la production et la distribution des "semences de l'agriculteur"<sup>28</sup> (Directive 5.3 de la résolution 464 de 2017) et les Territoires Libres de Transgéniques (TLT).

<sup>25</sup> <https://swissaid.wixsite.com/semillasidentidad/quienes-somos>

<sup>26</sup> "On entend par semences de l'agriculteur tout matériel reproductif végétal, sexuel ou asexuel, qui maintient sa capacité de reproduction, qui a été domestiqué, conservé et préservé par les communautés locales et ethniques. (...) ce matériel n'est pas objet de contrôle ni de certification de la part de l'Etat", Arrêté ministériel 464 de 2017, MADR.

<sup>27</sup> En 2010 le gouvernement colombien promulgue la **résolution 9.70** dans le cadre de la signature des Accords de Libre-échange (TLC) avec les Etats Unis. Cette législation interdit et condamne les agriculteurs qui récemment les graines obtenues de leur récolte. Le documentaire 9.70 de Victoria Solano étudie et analyse les conséquences.

<sup>28</sup> Les semences de l'agriculteur représentent le premier maillon de la souveraineté alimentaire et une composante essentielle pour la conservation de la diversité agroalimentaire, l'atténuation des effets de gaz de

---

serre et la conservation de territoires libres de transgènes (TLT). Parmi ces semences on retrouve des variétés locales, traditionnelles, natives et créoles." (Résolution Ministérielle 464 de 2017)



## L'Alliance pour la Diversité en tant que société civile cherche à...

01



### Donner un statut juridique aux semences de l'agriculteur

Contribue à la conservation de la biodiversité végétale et des sols.  
Répondre à la standardisation et la modification des espèces  
encouragée par l'agro-industrie.

02



### Renforcer les actions provenant de l'Etat

Accroître les programmes d'assistance technique et de  
formation en extension rurale (*rural extension*).

03



### Appuyer les processus d'organisation des familles productrices

04



### Créer et soutenir les banques de semences communautaires

Diverses expériences territoriales sont autogérées par des  
familles et des organisations locales.

05



### Consolider l'articulation avec l'académie et les centres de recherche scientifique

Développer la recherche en ACFC, les formations en agroécologie et le  
"dialogue de savoir" entre enseignants-chercheurs / étudiants /  
agriculteurs.

06



### Durcir le contrôle et la régulation des OGM et engrais chimiques

Étudier les effets nocifs de l'appropriation des ressources  
génétiques et végétales.

### **Etude de cas : Les lobbies de l'agroalimentaire colombiens contestent l'ACFC**

*L'approbation de l'arrêté Ministériel 464 en 2017 a suscité la réaction de deux agents majeurs de l'engrenage corporatiste du secteur agroalimentaire colombien. L'entreprise semencière et de biotechnologie ACOSEMILLAS et le syndicat professionnel Société Colombienne des Agriculteurs (SAC), ont déposé plainte face au MADR en raison d'une "atteinte à la libre entreprise" et ont contesté une "profonde méconnaissance du Droit de la Propriété Intellectuelle".*

*Parmi les accusés, l'ICA et Agrosavia, les deux organes institutionnels responsables du contrôle sanitaire et technologique, sont signalés comme les seuls organes compétents pour certifier les semences (critères de Distinction, Homogénéité et Stabilité, par exemple) et pour prendre des mesures restrictives quant à l'utilisation des matériaux OGM.*

*Malgré la mobilisation des organisations sociales telles que l'Alliance pour la Biodiversité, le RENAF, l'ANUC et l'ONIC pour exiger l'implémentation de l'arrêté ministériel 464 dans son intégralité et réclamer le traitement différencié de l'ACFC, les entreprises ACOSEMILLAS et le CSA ont réussi à modifier le texte.*

*L'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, ouvertement favorable aux systèmes patronaux agro-exportateurs, représente une rupture dans le processus législatif mené depuis 2014, et une reconfiguration des rapports de force et de confiance avec les familles agricultrices.*

### **2.2 Les "systèmes d'assurance-qualité locaux" comme moyen de résistance et de construction de confiance de l'ACFC**

Les systèmes de certification, biologiques comme commerciaux, affectent et excluent une très grande partie des agriculteurs de l'ACFC. Pour y répondre, plusieurs organisations paysannes, indigènes et péri-urbaines développent des projets agro-écologiques. Les producteurs ACFC élaborent des systèmes productifs participatifs qui consolident l'économie paysanne. Plusieurs organisations ont développé des systèmes de certification propres et adaptés pour la vente et la distribution de leurs produits, afin de garantir au consommateur une sécurité et une confiance dans le produit. En effet, on retrouve diverses expériences sur le territoire colombien qui témoignent de son efficacité. Sur ce, Acevedo-Osorio et Angarita-Leiton (2013) démontrent la centralité et l'efficacité de ces "systèmes participatifs de garanties", notamment dans le relationnel qui se construit entre le producteur et le consommateur. Cela étant dit, leur travail souligne la diversité de systèmes qui sont actuellement en cours dans le territoire colombien.

Ces systèmes connaissent plusieurs noms selon la région : "Système Participatif de Garantie (SPG)", "Certification participative", "accord de vie - tampon de confiance", ou encore "certification communautaire", entre autres. Diverses figures locales produisent, stockent et distribuent des semences en divers espaces publics ainsi que des Universités. C'est le cas des "réseaux de gardiens de semences", des "défenseurs de semences" et des maisons de la semence dans les départements d'Antioquia ou de Risaralda.

Le travail de répertoriage réalisé par Acevedo-Osorio et Angarita-Leiton (2013) et l'expérience des organisations sociales qui accompagnent l'ACFC ont inspiré la construction d'une **Politique Publique à faveur de l'agro-écologie et la reconnaissance des Systèmes Participatifs de Garanties (SPG) en Colombie**<sup>29</sup>. Cet exercice participatif s'est réalisé à travers une dizaine d'ateliers régionaux afin de recueillir le maximum d'expériences, de propositions et de contenu pour mettre en place une Politique Publique comme il est indiqué dans l'arrêté ministériel 464 de 2017.

A l'échelle latino-américaine, le MAELA travaille actuellement en Colombie avec de nombreuses organisations régionales pour établir un SPG au niveau Andin, notamment à travers le renforcement des mécanismes de certification existant en Bolivie, en Colombie, en Equateur et au Pérou. Cette stratégie promue en Colombie par l'ONG colombienne Ecofondo et la Fondation d'entraide Suisse Swissaid, vise à mettre en avant la pertinence de multiplier l'offre des produits écologiques de bonne qualité provenant des petits producteurs.

Finalement, la question environnementale entraîne des réformes d'ordre global comme le démontre la nouvelle législation votée au Parlement européen en faveur de la commercialisation des semences paysannes visant leur dépénalisation. Cette décision politique fait rempart aux multinationales comme Monsanto, DuPont ou Dow Chemical, entreprises actuellement responsables du marché semencier en Europe<sup>30</sup>.

### **3) La reconnaissance des paysannes et des paysans comme sujets politiques de spéciale protection**

Le statut du paysan en Colombie est historiquement inexistant et limité à celui de "producteur agricole". Cette définition démunis le paysan de toute identité socio-politique et culturelle. La Constitution de 1991, actuellement en vigueur, reconnaît des droits pour les populations indigènes et afro-colombiennes mais écarte les droits des paysans métis. En effet, les recensements nationaux réalisés jusqu'à présent n'incluent pas de catégorie de "Paysan" pour assigner une identité sociale correspondante à cette population<sup>31</sup>. Au moment de remplir ces formulaires qui sont à l'origine de nombreux programmes sociaux, les paysans ne se reconnaissent pas dans les options proposées. Par conséquent, beaucoup d'entre eux ne les remplissent pas et ne sont donc pas comptabilisés, rendant impossible d'intégrer leurs demandes dans les programmes de développement.

*"Quand on demande aux participants du recensement de s'identifier, ils observent les catégories de "palenque", "raizal", "indigène", "rom", mais non pas celle de "paysan". Ce détail est finalement très important étant donné que les habitants de la plupart des zones prioritaires (par le conflit armé) (...) s'identifient et se reconnaissent les uns aux autres comme paysans et exigent "qu'on leur résolve leurs problèmes en tant que paysans"<sup>32</sup>.*

---

<sup>29</sup> Le RENAF joue un rôle essentiel dans la promotion de l'agro-écologie et les SPG en Colombie.

<http://agriculturafamiliar.co/construccion-de-politica-publica-para-la-agroecologia-en-colombia/>

<sup>30</sup> L'Union Européenne a déverrouillé le marché des semences, Libération, 9 mai 2018.

[https://www.liberation.fr/planete/2018/05/09/l-union-europeenne-deverrouille-le-marche-des-semences\\_1648881](https://www.liberation.fr/planete/2018/05/09/l-union-europeenne-deverrouille-le-marche-des-semences_1648881)

<sup>31</sup> Cette population n'est pas prise en compte dans le dernier recensement national agricole, alors qu'on observe que la pauvreté rurale (45%) est à peu près trois fois plus élevée que dans les villes (15%).

<sup>32</sup> Observatoire de restitution et régulation des Droits de Propriété Agricole, *Qué pasó con los programas de desarrollo en territorios del conflicto?* <https://colombia2020.elespectador.com/opinion/que-paso-con-los-programas-de-desarrollo-en-territorios-del-conflicto>

Alors qu'on observe que la pauvreté rurale (45%) est à peu près trois fois plus élevée que dans les villes (15%) (DANE, 2014), quatre importantes organisations paysannes du pays (ANUC, PUPSOC, CIMA et CAEP) et plusieurs organisations régionales s'articulent pour exiger à l'Etat ainsi, qu'au Ministère de l'intérieur et au DANE, organe responsable des statistiques, d'inclure la catégorie de "Paysan" dans les recensements nationaux. Cette demande est défendue et accompagnée par divers membres de l'académie, notamment par le Centre d'Etudes de Droit, Justice et Société (DeJusticia) et plus précisément par l'avocat Rodrigo Uprimny Yepes. Sous le slogan "*Pour que la paysannerie soit prise en compte, elle doit être comptabilisée*", plusieurs intellectuels ont soutenu un recours en justice signé par plus 1770 paysans demandant leur reconnaissance et leur inclusion dans les recensements nationaux<sup>33</sup>. Ce "recours paysan" a été présenté devant la Cour Suprême de Justice, plus haute instance juridique colombienne, en Novembre 2017.

A cette action, s'ajoutent de nombreuses autres mobilisations lancées par des organisations sociales. En effet, l'institutionnalisation sociale autour de la reconnaissance du paysan comme un sujet de Droit politique et l'articulation avec l'académie, les organisations de coopération multilatérale ainsi qu'avec des secteurs politiques, a permis la mise en place de divers espaces d'incidence politique, à savoir :

- La **Table Nationale de négociations et d'accords**, entre le gouvernement et les organisations paysannes de la Région du Cauca (ANUC, PUPSOC, CIMA).
- Le **Groupe d'Affaires Paysannes** (*Grupo de Asuntos Campesinos*) créé au sein du Ministère de l'intérieur suite à la pression et demande des organisations paysannes. Il vise à identifier la situation actuelle de la population paysanne. Ce Groupe soutient la formulation ainsi que le suivi de plans, de programmes et de politiques publiques qui garantissent à ces personnes d'atteindre une égalité en droit et en fait.
- L'**acte juridique 02 du Sénateur Alberto Castilla signé en 2018**<sup>34</sup>, qui propose une réforme constitutionnelle afin de donner aux paysans un statut de protection spécial, pour répondre aux demandes de reconnaissance identitaire et culturelle de ces populations.

---

<sup>33</sup> A travers une lettre signée par plusieurs organisations sociales rurales et le centre de recherche DEJUSTICIA, un appel de justice à été envoyée à la Cour de Justice. Article, "El campesinado sí cuenta para la Corte Suprema", <https://www.dejusticia.org/el-campesinado-si-cuenta-para-la-corte-suprema/>

<sup>34</sup> Projet de Loi du Sénateur Castilla reconnaissant le paysan comme un sujet de Droit politique <http://leyes.senado.gov.co/proyectos/index.php/textos-radicados-senado/p-acto-2018-2019/1125-proyecto-de-acto-legislativo-02-de-2018>

## Troisième partie/ Recommandations et orientations politiques

Cette dernière partie du travail cherche à fournir des outils d'argumentation politique qui contribuent à la construction de politiques publiques en faveur de l'ACFC. Pour cela, nous nous efforçons de proposer des recommandations en direction des divers acteurs qui participent à la co-construction des politiques publiques en faveur de l'ACFC<sup>35</sup>.

L'ensemble des recommandations politiques présentées ci-dessous sont en partie une compilation de principales revendications provenant des organisations de la société civile et des membres de l'académie qui forment le RENAF. Ces recommandations ont été reformulées, en tant que force de proposition, afin de favoriser le processus d'institutionnalisation de l'ACFC au niveau gouvernemental ainsi qu'au sein des organisations de la Société Civile.

Ces recommandations politiques considèrent la nécessaire cohérence qui doit caractériser les politiques publiques qui existent en Colombie et les différents outils de planification territoriale. Par exemple, le PND, principal instrument de planification au niveau national, se nourrit des différents outils de planification régionale, tel que le POT (*Plan de Ordenamiento Territorial*) et les Plans sectoriels. En même temps, il est nécessaire que la politique publique en faveur de l'ACFC soit engagée sous une approche dite "différenciée" (*differential policies* en anglais, *enfoque diferencial* en espagnol) en raison de la population qu'elle englobe.

En effet, l'ACFC inclut, par définition, les communautés indigènes, noires, afrodescendantes, *raizales* et *palenqueras* du territoire. Ces populations bénéficient d'une attention légale propre en vertu des particularités culturelles de ces populations. Bien que reconnues dans la Constitution de 1991<sup>36</sup>, les conditions de vie de ces populations nécessitent une attention particulière afin de répondre aux difficultés sociales et économiques qu'elles subissent. "L'objectif de l'approche différenciée consiste à proposer une réponse juste et en accord avec les nécessités des populations en situation de précarité et de vulnérabilité. L'approche différenciée cherche à façonner la politique publique afin qu'elle réponde aux caractéristiques de leur besoin, ainsi que générer des actions vouées à garantir le libre exercice de leurs Droits." (*Rapport de la Direction de Développement Territoriale Durable*, 2016).

**Approches différenciées existantes  
en Colombie**

- Moment du cycle de vie
- Genre
- Appartenance ethnique
- Victimes du conflit armé

(Source : *Rapport de la Direction de Développement Territoriale Durable*, 2016).

<sup>35</sup> Selon Laurent Fraisse, socio-économiste, membre associé au Laboratoire Interdisciplinaire de Sociologie Economique (LISE), "la co-construction est un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs de la société civile à la conception, l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques".

<sup>36</sup> La Constitution Colombienne de 1991 reconnaît dans son Article 7. " le droit de reconnaissance et de protection de la diversité ethnique et culturelle du pays" ainsi qu'elle reconnaît la dignité des manifestations culturelles (article 70).

Parallèlement, il est important que la politique publique en faveur de l'ACFC, ainsi que toutes les actions étatiques (plans, projets, programmes) dépassent une vision assistanciale et court-termiste.

**Définition de l'Approche Différenciée des Droits Humains** : Façon d'aborder, de comprendre et d'identifier des réponses alternatives aux besoins d'une population en situation de violation des Droits Humains. L'approche différenciée doit garantir l'exercice des droits individuels et collectifs ainsi que veiller pour que les populations puissent exercer librement leurs Droits individuels et collectifs.

L'approche différenciée suppose :

La reconnaissance légale des communautés comme des sujets de droits et devoirs individuels et collectifs.

La conception de mécanismes qui assurent le plein exercice de leur droit.

Générer des conditions de développement intégral et harmonieux, tout en reconnaissant l'égalité et la dignité humaine des bases sociales et communautaires

Source : *Rapport de la Direction de Développement Territoriale Durable*, 2016.

L'ensemble des recommandations politiques intègrent le travail pluridisciplinaire et l'action coordonnée des différents acteurs étatiques et de la société civile.

Ceci étant dit, le MADR et ses agences jouent, avec les gouvernements locaux, un rôle prépondérant, notamment en termes technique ainsi que de capacité normative.

## 1/ Faire de l'arrêté ministériel 464 de 2017 une Loi

### > Ministère de l'Agriculture, Congrès de la République

#### - Explication :

L'ampleur de l'ACFC en Colombie en tant que catégorie socio-économique, culturelle et politique est considérable. Les résultats escomptés sont riches en promesses mais l'action étatique se révèle être modeste. Le gouvernement compte à ce jour avec les bases pour générer une feuille de route pour la mise en place d'une politique publique en faveur des familles agricultrices. En effet, l'arrêté ministériel 464 de 2017 est aujourd'hui le seul document législatif en vigueur qui reconnaît et définit l'ACFC "comme un système de production durable et largement utilisé en Colombie" (*Arrêté Ministériel 464, 2017*).

Néanmoins la nature législative de l'arrêté rend le document susceptible de modifications substantielles, voire d'une abrogation. L'arrêté ministériel 464 de 2017 est un acte administratif

unilatéral émanant du MADR. Ce dispositif, en principe n'est pas contraignant et dans la hiérarchie des normes, l'arrêté est inférieur au décret. Dans ce sens, l'arrêté ministériel 464, signé et promu durant l'administration Santos, peut ne pas être pris en compte par la nouvelle administration. En devenant une Loi, l'arrêté ministériel prend de la force et de la légitimité. En effet, ceci lui donne "plus de stabilité et de fermeté à l'institutionnalité qui lui en relève" (Acevedo, 2018).

- **Objectif :**

Les directives de l'arrêté ministériel 464 de 2017 estiment qu'avec l'application des lois émanant de l'Accord de Paix, en 2038 "l'ACFC sera le système de promotion du développement rural avec une approche territoriale et un pilier de la consolidation de la Paix en Colombie" (Arrêté ministériel 464, chapitre 5, *Direccionamiento de la Política*).

Il s'avère dorénavant nécessaire de faire de cet arrêté une loi afin de protéger le processus de discussion et d'institutionnalisation menés depuis le gouvernement précédent et de garantir l'accomplissement de la Réforme Rurale Intégrale (chapitre 1 du traité de paix avec les FARC).

- **Arguments :**

L'arrêté ministériel 464 recueille et actualise diverses informations statistiques et juridiques provenant du dernier recensement national de 2014. Sa spécificité réside dans le travail conjoint réalisés par le gouvernement et les organisations sociales colombiennes.

Il compile des propositions politiques du gouvernement précédent, à savoir, les documents "*Misión para la Transformación del Campo, DNP, 2016*" ; le "*Plan Nacional de Desarrollo 2014 - 2018* « ; et la "*Reforma Rural Integral, 2016*". Parallèlement, ce document recueille diverses propositions et documents émanant des organisations sociales. Ces documents ont été élaborés de manière participative par diverses organisations sociales (ANUC, 2015 ; CACEP, 2015 ; RENAF & IICA, 2016 ; RENAF 2016 ; Brouillon projet de Loi, 2016-2017).

Faire de l'arrêté Ministériel 464 une loi permet de :

- Défendre les Droits des familles agricultrices pauvres et les protéger du modèle d'exploitation agro-industriel qui défend les intérêts économiques des entreprises.
- Favoriser et promouvoir l'agriculture biologique, la conservation des semences, la protection des biens communs tels que l'eau, la biodiversité ainsi que l'utilisation modéré des agro-chimiques voire son remplacement par des systèmes de production alternatifs.
- Etablir des voies de participation locale et le renforcement des structures associatives locales et communautaires.

Finalement, créer des politiques publiques en faveur de l'ACFC ne se traduit pas par la diminution ou la négligence des normes et des droits en vigueur pour le secteur privé. Bien au contraire, la différenciation cherche à établir des nouveaux équilibres sociaux et renforcer la pluriactivité du secteur à travers le renforcement des capacités sociales, économiques, culturelles et politiques des communautés.

- **Méthodologie**

Il existe au moins deux moyens de rendre l'arrêté ministériel une Loi :

- Dans un scénario idéal, il serait au MADR de proposer le projet de Loi. En effet, les Ministères ont la capacité de proposer des Lois.

- Au regard des avancées politiques et juridiques des organisations sociales de l'ACFC, un nouveau projet de loi peut être présenté à un(e) congressiste pour qu'ensuite, après discussion, il/elle présente le projet au Sénat, pour générer le débat et procéder à la votation.

## **2/ Doter les écoles rurales de formations en agro-écologie et encourager les formations et les programmes politiques en lien avec l'ACFC**

### **> Ministère de l'éducation, Universités privées et publiques, SENA**

#### **- Explication**

Il est question de soutenir les écoles rurales, les formations académiques et les programmes politiques qui développent des connaissances en agro-écologie. Il est question de récupérer et de diffuser les connaissances propres aux communautés ancestrales afin de préserver les cultures et les techniques communautaires d'usage agricole.

Ainsi, la politique publique en faveur de l'ACFC doit comprendre un financement en direction des propositions présentées par les organisations sociales, les ONG ainsi que les Universités dans le domaine éducatif.

#### **- Objectifs**

Augmenter et faciliter l'accès à l'offre de services d'éducation populaire et de formation rurale en agro-écologie.

Diffuser les pratiques et les connaissances locales adaptées aux systèmes alternatifs de production propres aux réalités locales.

Impliquer la population rurale jeune à travers le renforcement des structures sociales.

Créer des bourses scolaires financées par l'action publique en faveur de l'ACFC.

Diversifier l'offre académique notamment à travers l'embauche de techniciens, professeurs et experts avec des connaissances en agro-écologie. L'offre académique doit être munie d'une approche culturelle, sociale et environnementale.

Accompagner et encourager le processus de transition écologique et la transformation du système productif dans les universités.

Finalement, l'accompagnement technique et technologique doivent être munis d'un personnel interdisciplinaire, à savoir : Sciences Agricoles et Sciences Sociales.

#### **- Arguments**

Tout d'abord, la Constitution de 1991 rappelle dans l'article 69 que les Universités sont autonomes et sont en capacité de mettre en place ses propres directives et ses propres statuts. De même manière, l'Etat est responsable de "faciliter les mécanismes financiers afin de rendre accessible l'éducation supérieure à toutes les personnes" (Art.69 al.4)

Les expériences en Colombie démontrent qu'il existe un grand nombre de processus d'échange de connaissances et des expériences locales qui sont hautement productives et efficaces. Ces modèles se caractérisent par leur horizontalité dans les relations entre acteurs et le respect du *buen vivir*.

Entre les plus importantes, on retrouve les Écoles Paysannes Agro-écologiques (ECA) qui, avec la coopération des organisations sociales locales et des ONG, ont introduit les concepts d'Éducation Populaire (Freire, 1998) et la Recherche-Action Participative (Fals Borda, 1991). En intégrant les méthodologies d'éducation populaire et communautaire existantes, les écoles rurales, les universités, et les structures de formation présentes dans le territoire colombien, développent et récupèrent les connaissances de la culture locale.

On estime qu'en Colombie existent plus de 100 expériences d'ECA réussies où la participation de la communauté locale a été centrale (Acevedo-Osorio, 2015).

Ces méthodologies d'apprentissage cherchent à reconnaître que chaque personne possède des connaissances propres et qu'elles sont toutes aussi importantes que les connaissances scientifiques. Sous l'expression de "dialogue des savoirs", les organisations sociales proposent d'intégrer la participation des paysannes et des paysans dans la recherche scientifique universitaire.

Les ECA, finalement, promeuvent des processus de développement durable notamment à travers leurs plans de transition écologique, la gestion des ressources naturelles et les techniques de gestion agro-écologique. Ces projets locaux renforcent les processus organisationnels entre les habitants.

#### - **Méthodologie**

Il est recommandable que l'administration centrale entame un processus de décentralisation et de déconcentration plus important afin de transférer plus de capacités aux élus locaux. Par ce biais, cela permettra de faciliter le travail avec les structures locales afin de mettre en évidence ses demandes.

Il est nécessaire d'élaborer les programmes de développement territoriaux tels que les Plans d'Ordonnance Territoriale (POT) de manière participative, avec les communautés et organisations locales, pour assurer un développement adapté aux demandes locales. En d'autres mots, il est nécessaire de conserver et approfondir les PDET.

Ainsi, il est recommandable de :

- Stimuler la création de pépinières de recherche dans les universités sur des questions territoriales de développement rural durable : Immerger l'étudiant sur des réalités et des réelles questions biologiques des communautés.
- Promouvoir la recherche agricole et agraire dans les régions les plus affectées par le conflit armé.
- Soutenir les radios communautaires du fait de son utilisation dans le milieu rural. Diffuser des émissions pédagogiques sur l'agro-écologie, l'agriculture familiale et la production durable.

### **3/ La Colombie doit adopter la Déclaration des Droits des Paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales**

> [Président de la République, Ministère des Affaires Étrangères](#)

#### - **Explication**

La *Déclaration des Droits des Paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales* a été votée par la Commission des Droits Humains le 28 septembre 2018 à Genève. Deux mois après, le 19 novembre 2018, la Déclaration a été adoptée avec 119 votes à faveur, 7 contre et 49 abstentions

durant la Troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York<sup>37</sup>. Cette déclaration vise à munir le paysan et le travailleur rural d'un statut juridique qui soit reconnu, respecté et protégé au niveau international de sorte à faire valoir ses droits.

Le gouvernement colombien s'est abstenu de voter. Cette décision gouvernementale va à l'encontre des demandes des organisations paysannes et ethniques du pays qui se mobilisent depuis longtemps auprès des agents gouvernementaux. Ce refus à se prononcer à faveur des paysans colombiens, enfreint la décision de la Cour de Justice de comptabiliser les paysans dans les recensements nationaux, suite à l'appel d'organisations rurales en novembre 2017<sup>38</sup>.

Cette décision a suscité l'indignation de l'ensemble d'organisations de la société civile colombienne ainsi que l'ensemble des défenseurs de Droits de l'homme qui travaillent pour faire valoir les Droits des paysans colombiens, largement victimisés par le conflit et historiquement mis à l'écart<sup>39</sup>. En effet, ratifier la Déclaration est non seulement une doléance de la société civile mais aussi un principe Constitutionnel<sup>40</sup>. En plus, la reconnaissance des paysans comme des sujets politiques de Droits est clairement stipulée dans l'accord de Paix signé entre le gouvernement et les FARC en novembre 2016.

#### - **Objectif**

Reconnaître aux communautés rurales colombiennes le « droit à la terre », le « droit à l'eau », le « droit à la souveraineté alimentaire », le « droit aux semences », le « droit à un revenu et à des conditions de vie décentes », entre autres droits, dits "nouveaux" ou émergents", qu'avance cette Déclaration.

Freiner l'accaparement des terres.

Donner davantage de poids juridique aux pays qui luttent contre les accords de libre-échange et contre l'impunité des multinationales qui mettent en péril la subsistance des sociétés paysannes.

#### - **Argument**

Les paysans font partie des personnes dont les droits sont les plus massivement violés. Le Conseil des droits de l'homme indique que 80% des victimes de la faim sont des ruraux, essentiellement des petits producteurs agricoles<sup>41</sup>. En Colombie, l'enjeu foncier et d'accès à la terre entraîne et maintient des conflits violents, financés par le narcotrafic. Le positionnement de la Colombie dans sa politique extérieure doit refléter la lutte contre la pauvreté et la sécurité et souveraineté alimentaire.

Au contraire des pays comme la France qui considère que cette déclaration spécifique aux paysans participe à une segmentation des droits et pourrait générer des contradictions avec les droits

---

<sup>37</sup> Voir Annexe 1.

<sup>38</sup> L'appel en justice de la part de 1770 paysans pour demander l'inclusion de la catégorie "Paysan" dans le recensement 2018 a été jugé comme favorable selon la Cour Suprême de Justice. [Voir Deuxième Partie > point 3. "La reconnaissance des paysans.n.es comme sujets politiques de spéciale protection].

<sup>39</sup> Cette initiative est engagée par des femmes et hommes agriculteurs, comme l'explique ces deux paysans appartenant à l'"Association paysanne de Inza Tierradentro" et l'ANZORC. Plus d'information :

<http://agriculturafamiliar.co/el-campesinado-si-cuenta/>

<sup>40</sup> On retrouve une large jurisprudence de la Cour Constitutionnelle, notamment les sentences C-644 de 2012, T-461 de 2016 et C-077 de 2017

<sup>41</sup> "Etude finale du Comité Consultatif du Conseil des droits de l'homme sur la promotion des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales", Conseil des Droits de l'Homme, février 2012, [http://ap.ohchr.org/documents/dpage\\_e.aspx?si=A/HRC/19/75](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/19/75)

existants, la Déclaration des Droits des Paysans permet de garantir l'application des droits économiques, sociaux et culturels des paysans (DESC), garantir l'équité de genre et la bonne distribution des recours productifs, entre autres.

La Colombie étant un pays riche en biodiversité elle doit valoriser et protéger ses populations paysannes, indigènes et afro-colombiennes, car elles sont les garantes de la conservation du patrimoine culturel et naturel du pays.

Il est souhaitable de considérer les postures des pays voisins tels que la Bolivie, l'Equateur ou encore le Venezuela<sup>42</sup>, qui ont inscrit des droits des paysans dans leur Constitution ou bien, ont adopté des politiques spécifiques comme le Nicaragua, le Mali et le Sénégal<sup>43</sup>.

#### - **Méthodologie**

Bien que le gouvernement n'ait pas voté en faveur de la Déclaration des Droits des Paysans, en termes de normes internationales, les principes avancés par la Déclaration peuvent être utilisés comme un outil d'interprétation des juges et des magistrats lors d'un jugement. De même, le poids politique de cette Déclaration universelle engage des débats et des projets de lois au niveau national. Ces principes trouvent écho dans d'autres textes réglementaires tels que la Réforme Rurale Intégrale.

Le gouvernement doit continuer sa présence dans les espaces politiques régionaux et internationaux en lien avec l'Agriculture Familiale tel que la REAF.

Le gouvernement doit réactiver la Table Technique d'Agriculture Familiale et Économie Paysanne.

### **4/ Les organisations de la société civile doivent continuer et approfondir leur articulation. Ceci avec ou sans table technique d'agriculture familiale et économie paysanne.**

> **RENAF, ONIC, ANUC, CAEP, PUPSOC, FENSUAGRO, ANZORC**

#### - **Explication**

Il est indéniable que la table technique d'agriculture familiale et économie paysanne est un espace de discussion et de co-construction très important pour l'ACFC. Les résultats de cette table sont encourageants et ont marqué l'histoire juridique du pays. L'articulation entre organisations sociales qui défendent l'ACFC est dorénavant nécessaire afin de protéger les avancées des négociations réussies jusqu'à présent.

#### - **Objectif**

Faire de l'Agriculture Familiale, la pierre angulaire des revendications politiques issues du secteur rural.

Consolider le rapport de négociation entre l'Etat et la société civile étant un rouage indispensable des politiques de développement.

---

<sup>42</sup> Voir Annexe 2.

<sup>43</sup> Défendre les droits des paysans : Pour une déclaration des N-U, *Les Notes de la C2A*, Coordination Sud, 2015.  
<https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/23-Note-C2A-n23-Droits-des-Paysans1.pdf>

### - **Argument**

Le politologue Larry Diamond identifie six raisons de soutenir l'émergence des sociétés civiles dans les contextes de transition politique et des réformes économiques (Diamond, 1995) :

- "La Société Civile est un réservoir de ressources politiques, économiques, culturelles et morales pour contrôler le pouvoir de l'Etat ;
- La diversité de la Société Civile assurera que l'Etat n'est pas dans les mains d'un petit groupe de privilégiés ;
- La croissance de la vie associative complétera le travail des partis politiques dans la stimulation de la participation politique ;
- La société civile stabilisera éventuellement l'Etat parce que les citoyens ont un plus grand intérêt à maintenir l'ordre social. De plus, bien que la société civile puisse multiplier les demandes vers l'Etat, elle peut aussi multiplier la capacité des groupes à améliorer leur propre bien-être ;
- La société civile est lieu de recrutement des nouveaux leaders politiques ;
- La société civile résiste à l'autoritarisme."

## **5/ Intégrer le "chapitre paysan" au PND 2018-2022**

### **> Conseil National de Planification, Président de la République**

#### - **Explication**

Le PND est la principale feuille de route de gestion publique de la Nation. Proposé par le gouvernement et négocié avec différents secteurs de la société, le PND est finalement adopté en tant que loi. Il fixe des objectifs, des cibles, des priorités, des stratégies et des orientations en politique économique, sociale et environnementale. Il est nécessaire d'introduire un chapitre dédié à cette population par ses conditions d'extrême pauvreté.

#### - **Objectif**

L'objectif principal est que l'Etat recueille le maximum d'information statistique sur les conditions de vie dans le territoire colombien.

#### - **Argument**

Par Loi, le gouvernement doit garantir la participation la plus ample possible de la société civile.

C'est la première fois que l'ensemble de la paysannerie colombienne présente une proposition au DNP sous le nom de "Pacte pour l'équité rurale et le bien-être de la population paysanne". Signée par plusieurs organisations paysannes telles que la PUPSOC, la CNA, la FENSUAGRO-CUT), l'ANZORC, le RENAF et l'ANUC, ce document vise à créer des programmes spécifiques faits par des paysans pour garantir les droits des paysans.

Le chapitre paysan se compose de 8 lignes stratégiques à savoir : (i) accès, formalisation et territorialités paysannes / aires protégées. (ii) renforcement de l'économie paysanne et son institutionnalisation, (iii) accès aux droits, (iv) infrastructure productive, (v) cultures de coca,

marihuana et amapola, (vi) environnement et changement climatique, (vii) femme paysanne, (viii) juridiction agraire.

## **Méthodologie**

Le Plan National de Développement "Pacte pour la Colombie, pacte pour l'équité" (2018 - 2022) a été présenté le 6 février 2019 avec un budget de 1.100 billions de pesos (282 500 000 euros). Le document de plus de 1000 pages réunit plusieurs programmes liés à l'ACFC telles que commercialisation des produits ACFC et les achats publics. Néanmoins, la question des semences importées et l'utilisation des OGMs, reste une inquiétude pour les organisations sociales. D'ailleurs l'ensemble des communautés et organisation sociales colombiennes réunies à Bogotá le 9 et 10 février 2019, ont décidé de convoquer une grève nationale le 25 avril 2019 pour contester les mesures que le gouvernement Duque propose pour son quinquennat.

Le PND n'a pas été encore voté, il peut être encore amendé et débattu au Congrès, reste à espérer que les congressistes le considèrent.

## Conclusion

La mobilisation sociale des organisations rurales et ethniques colombiennes se caractérise par ses revendications identitaires et statutaires centrées sur les politiques publiques. Le caractère multidimensionnel de l'Agriculture Paysanne Familiale et Communautaire (ACFC) réunit une diversité d'acteurs et les positionne en tant que groupe interlocuteur des acteurs publics.

On observe une volonté de changement de l'action publique de la part de la société civile colombienne. Les diverses propositions de reconnaissance sociale, politique et économique se matérialisent, entre autres, à travers la demande d'introduction du "chapitre paysan" dans le Plan National de Développement 2018 - 2022.

Ces revendications ne sont pas pour autant nouvelles. La spécificité de ce mouvement populaire réside cependant dans la convergence des luttes et des revendications des différents acteurs ruraux autour de l'Agriculture Familiale. En effet, si l'on emprunte l'approche du "cadre d'injustice" de William Gamson importé du modèle d'analyse des "cadres d'interprétation" élaboré par Erving Goffman, on peut avancer l'hypothèse que l'ensemble des producteurs agricoles perçoivent les mêmes injustices sociales, indépendamment de leur identité ou de leur culture.

L'appropriation politique du terme ACFC a permis d'augmenter les capacités à influencer la scène politique à diverses échelles et en divers espaces (formellement à travers l'arrêté ministériel 464 et par la mobilisation "dans les rues"). Les demandes de reconnaissance de la propriété de la terre sont donc communes et elles reposent sur des valeurs partagées telles que l'identité paysanne, la reconnaissance sociale, les conditions de vie, la dignité, ainsi que les demandes de participation dans la prise de décision et de construction de politiques publiques.

Ceci étant dit, ces revendications politiques se conjuguent dans un moment historique de la politique colombienne : Le post-accord de paix avec les FARC est une "opportunité politique" (S.Tarrow, 1989) déterminante. Néanmoins, il n'a pas pour autant garanti la fin du conflit. Bien au contraire, le milieu rural se confronte à une escalade de la violence. Malgré cela, la mobilisation sociale continue et se renforce sous le gouvernement de Monsieur Duque.

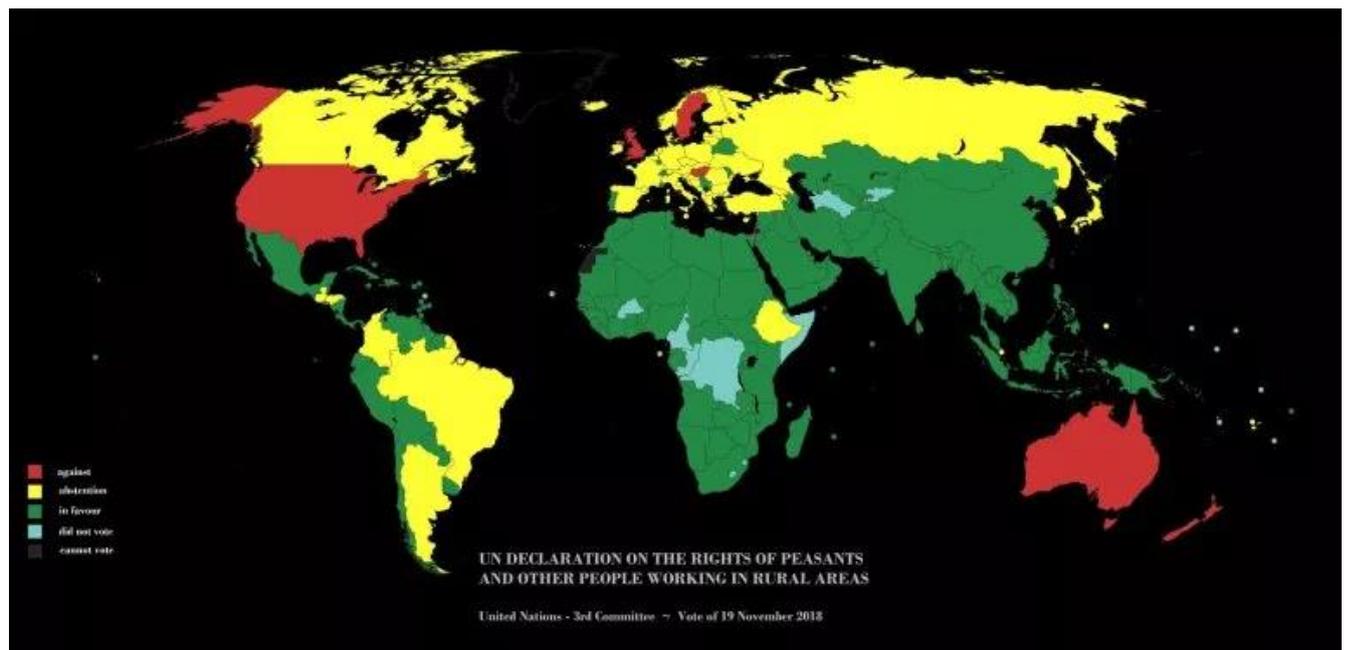
Le RENAF est ainsi un réseau fragmenté, territorialisé, identitaire et associatif qui propose des articulations avec d'autres structures sociales rurales et ethniques. L'appui des organisations internationales et non-gouvernementales ainsi que de diverses structures académiques colombiennes renforce et légitime l'action politique des structures nationales.

L'Agriculture Familiale est donc un système de production agricole viable et durable. Il est présent dans l'ensemble des territoires agricoles sur les cinq continents. Ce système a démontré ses capacités à répondre à diverses crises tant économiques, sociales qu'écologiques. Pour toutes ces raisons, l'Agriculture Familiale, et plus précisément l'Agriculture Paysanne Familiale et Communautaire en Colombie, réclame la reconnaissance politique, l'encouragement institutionnel ainsi que sa divulgation sociale et académique.

## Annexe 1

Voting Ended			11/19/2018		3:59:53 PM	
<b>A/C.3/73/L.30</b>						
<input checked="" type="checkbox"/> AFGHANISTAN	<input checked="" type="checkbox"/> CAMEROON	<input checked="" type="checkbox"/> FINLAND	<input checked="" type="checkbox"/> KUWAIT	<input checked="" type="checkbox"/> NEPAL	<input checked="" type="checkbox"/> SENEGAL	<input checked="" type="checkbox"/> UKRAINE
<input checked="" type="checkbox"/> ALBANIA	<input checked="" type="checkbox"/> CANADA	<input checked="" type="checkbox"/> FRANCE	<input checked="" type="checkbox"/> KYRGYZSTAN	<input checked="" type="checkbox"/> NETHERLANDS	<input checked="" type="checkbox"/> SERBIA	<input checked="" type="checkbox"/> UNITED ARAB EMIR...
<input checked="" type="checkbox"/> ALGERIA	<input checked="" type="checkbox"/> CENTRAL AFR REP....	<input checked="" type="checkbox"/> GABON	<input checked="" type="checkbox"/> LAO PDR	<input checked="" type="checkbox"/> NEW ZEALAND	<input checked="" type="checkbox"/> SEYCHELLES	<input checked="" type="checkbox"/> UNITED KINGDOM
<input checked="" type="checkbox"/> ANDORRA	<input checked="" type="checkbox"/> CHAD	<input checked="" type="checkbox"/> GAMBIA	<input checked="" type="checkbox"/> LATVIA	<input checked="" type="checkbox"/> NICARAGUA	<input checked="" type="checkbox"/> SIERRA LEONE	<input checked="" type="checkbox"/> UNITED REP TANZA...
<input checked="" type="checkbox"/> ANGOLA	<input checked="" type="checkbox"/> CHILE	<input checked="" type="checkbox"/> GEORGIA	<input checked="" type="checkbox"/> LEBANON	<input checked="" type="checkbox"/> NIGER	<input checked="" type="checkbox"/> SINGAPORE	<input checked="" type="checkbox"/> UNITED STATES
<input checked="" type="checkbox"/> ANTIGUA-BARBUDA	<input checked="" type="checkbox"/> CHINA	<input checked="" type="checkbox"/> GERMANY	<input checked="" type="checkbox"/> LESOTHO	<input checked="" type="checkbox"/> NIGERIA	<input checked="" type="checkbox"/> SLOVAKIA V/C	<input checked="" type="checkbox"/> URUGUAY
<input checked="" type="checkbox"/> ARGENTINA	<input checked="" type="checkbox"/> COLOMBIA	<input checked="" type="checkbox"/> GHANA	<input checked="" type="checkbox"/> LIBERIA	<input checked="" type="checkbox"/> NORWAY	<input checked="" type="checkbox"/> SLOVENIA	<input checked="" type="checkbox"/> UZBEKISTAN
<input checked="" type="checkbox"/> ARMENIA	<input checked="" type="checkbox"/> COMOROS	<input checked="" type="checkbox"/> GREECE	<input checked="" type="checkbox"/> LIBYA	<input checked="" type="checkbox"/> OMAN	<input checked="" type="checkbox"/> SOLOMON ISLANDS	<input checked="" type="checkbox"/> VANUATU
<input checked="" type="checkbox"/> AUSTRALIA	<input checked="" type="checkbox"/> CONGO	<input checked="" type="checkbox"/> GRENADA	<input checked="" type="checkbox"/> LIECHTENSTEIN	<input checked="" type="checkbox"/> PAKISTAN	<input checked="" type="checkbox"/> SOMALIA	<input checked="" type="checkbox"/> VENEZUELA
<input checked="" type="checkbox"/> AUSTRIA	<input checked="" type="checkbox"/> COSTA RICA	<input checked="" type="checkbox"/> GUATEMALA V/C	<input checked="" type="checkbox"/> LITHUANIA	<input checked="" type="checkbox"/> PALAU	<input checked="" type="checkbox"/> SOUTH AFRICA	<input checked="" type="checkbox"/> VIET NAM
<input checked="" type="checkbox"/> AZERBAIJAN	<input checked="" type="checkbox"/> COTE D'IVOIRE	<input checked="" type="checkbox"/> GUINEA	<input checked="" type="checkbox"/> LUXEMBOURG	<input checked="" type="checkbox"/> PANAMA	<input checked="" type="checkbox"/> SOUTH SUDAN	<input checked="" type="checkbox"/> YEMEN
<input checked="" type="checkbox"/> BAHAMAS	<input checked="" type="checkbox"/> CROATIA	<input checked="" type="checkbox"/> GUINEA-BISSAU	<input checked="" type="checkbox"/> MADAGASCAR	<input checked="" type="checkbox"/> PAPER NEW GUINEA	<input checked="" type="checkbox"/> SPAIN	<input checked="" type="checkbox"/> ZAMBIA
<input checked="" type="checkbox"/> BAHRAIN	<input checked="" type="checkbox"/> CUBA	<input checked="" type="checkbox"/> GUYANA	<input checked="" type="checkbox"/> MALAWI	<input checked="" type="checkbox"/> PARAGUAY	<input checked="" type="checkbox"/> SRI LANKA	<input checked="" type="checkbox"/> ZIMBABWE
<input checked="" type="checkbox"/> BANGLADESH	<input checked="" type="checkbox"/> CYPRUS	<input checked="" type="checkbox"/> HAITI	<input checked="" type="checkbox"/> MALAYSIA	<input checked="" type="checkbox"/> PERU	<input checked="" type="checkbox"/> SUDAN	
<input checked="" type="checkbox"/> BARBADOS	<input checked="" type="checkbox"/> CZECH REPUBLIC	<input checked="" type="checkbox"/> HONDURAS	<input checked="" type="checkbox"/> MALDIVES	<input checked="" type="checkbox"/> PHILIPPINES	<input checked="" type="checkbox"/> SURINAME	
<input checked="" type="checkbox"/> BELARUS	<input checked="" type="checkbox"/> DEM PR OF KOREA	<input checked="" type="checkbox"/> HUNGARY	<input checked="" type="checkbox"/> MALI	<input checked="" type="checkbox"/> POLAND	<input checked="" type="checkbox"/> SWEDEN	
<input checked="" type="checkbox"/> BELGIUM	<input checked="" type="checkbox"/> DEM REP OF THE CO...	<input checked="" type="checkbox"/> ICELAND	<input checked="" type="checkbox"/> MALTA	<input checked="" type="checkbox"/> PORTUGAL	<input checked="" type="checkbox"/> SWITZERLAND	
<input checked="" type="checkbox"/> BELIZE	<input checked="" type="checkbox"/> DENMARK	<input checked="" type="checkbox"/> INDIA	<input checked="" type="checkbox"/> MARSHALL ISLANDS	<input checked="" type="checkbox"/> QATAR	<input checked="" type="checkbox"/> SYRIAN ARAB REP...	
<input checked="" type="checkbox"/> BENIN	<input checked="" type="checkbox"/> DJIBOUTI	<input checked="" type="checkbox"/> INDONESIA	<input checked="" type="checkbox"/> MAURITANIA	<input checked="" type="checkbox"/> REP OF KOREA	<input checked="" type="checkbox"/> TAJIKISTAN	
<input checked="" type="checkbox"/> BHUTAN	<input checked="" type="checkbox"/> DOMINICA	<input checked="" type="checkbox"/> IRAN (ISLAMIC REP...	<input checked="" type="checkbox"/> MAURITIUS	<input checked="" type="checkbox"/> REP OF MOLDOVA	<input checked="" type="checkbox"/> THAILAND	
<input checked="" type="checkbox"/> BOLIVIA (PLURINATI...	<input checked="" type="checkbox"/> DOMINICAN REP...	<input checked="" type="checkbox"/> IRAQ	<input checked="" type="checkbox"/> MEXICO	<input checked="" type="checkbox"/> ROMANIA	<input checked="" type="checkbox"/> THE FYR MACEDONIA	
<input checked="" type="checkbox"/> BOSNIA-HERZEGOVINA	<input checked="" type="checkbox"/> ECUADOR	<input checked="" type="checkbox"/> IRELAND	<input checked="" type="checkbox"/> MICRONESIA (FS)	<input checked="" type="checkbox"/> RUSSIAN FED...	<input checked="" type="checkbox"/> TIMOR-LESTE	
<input checked="" type="checkbox"/> BOTSWANA	<input checked="" type="checkbox"/> EGYPT	<input checked="" type="checkbox"/> ISRAEL	<input checked="" type="checkbox"/> MONACO	<input checked="" type="checkbox"/> RWANDA	<input checked="" type="checkbox"/> TOGO	
<input checked="" type="checkbox"/> BRAZIL	<input checked="" type="checkbox"/> EL SALVADOR	<input checked="" type="checkbox"/> ITALY	<input checked="" type="checkbox"/> MONGOLIA	<input checked="" type="checkbox"/> SAINT KITTS-NEVIS	<input checked="" type="checkbox"/> TONGA	
<input checked="" type="checkbox"/> BRUNEI DARUSSALAM	<input checked="" type="checkbox"/> EQUATORIAL GUINEA	<input checked="" type="checkbox"/> JAMAICA	<input checked="" type="checkbox"/> MONTENEGRO	<input checked="" type="checkbox"/> SAINT LUCIA	<input checked="" type="checkbox"/> TRINIDAD-TOBAGO	
<input checked="" type="checkbox"/> BULGARIA	<input checked="" type="checkbox"/> ERITREA	<input checked="" type="checkbox"/> JAPAN	<input checked="" type="checkbox"/> MOROCCO	<input checked="" type="checkbox"/> SAINT VINCENT-GRE...	<input checked="" type="checkbox"/> TUNISIA	
<input checked="" type="checkbox"/> BURKINA FASO	<input checked="" type="checkbox"/> ESTONIA	<input checked="" type="checkbox"/> JORDAN	<input checked="" type="checkbox"/> MOZAMBIQUE	<input checked="" type="checkbox"/> SAMOA	<input checked="" type="checkbox"/> TURKEY	
<input checked="" type="checkbox"/> BURUNDI	<input checked="" type="checkbox"/> ESWATINI	<input checked="" type="checkbox"/> KAZAKHSTAN	<input checked="" type="checkbox"/> MYANMAR	<input checked="" type="checkbox"/> SAN MARINO	<input checked="" type="checkbox"/> TURKMENISTAN	
<input checked="" type="checkbox"/> CABO VERDE	<input checked="" type="checkbox"/> ETHIOPIA	<input checked="" type="checkbox"/> KENYA	<input checked="" type="checkbox"/> NAMIBIA V/C	<input checked="" type="checkbox"/> SAO TOME-PRINCIPE	<input checked="" type="checkbox"/> TUVALU	
<input checked="" type="checkbox"/> CAMBODIA	<input checked="" type="checkbox"/> FIJI	<input checked="" type="checkbox"/> KIRIBATI	<input checked="" type="checkbox"/> NAURU	<input checked="" type="checkbox"/> SAUDI ARABIA	<input checked="" type="checkbox"/> UGANDA	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>IN FAVOUR: 119</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>AGAINST: 7</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION: 49</b>	

## Annexe 2



## Bibliographie

- **Ouvrages et extraits d'ouvrages**

**Acevedo-Osorio Álvaro, Martínez Jarrison Collazos (2016)**, *La Agricultura Familiar en Colombia. Estudios de caso desde la multifuncionalidad y su aporte a la paz*, Ediciones Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, Colombia.

**Acevedo-Osorio Álvaro (2015)**, *Escuelas de Agroecología en Colombia. La construcción del conocimiento agroecológico en manos campesinas*, Ediciones Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, Colombia.

**Acevedo-Osorio Álvaro, Angarita-Leiton Alex (2012)**, *Metodología para la evaluación de sustentabilidad, a partir de indicadores locales para el diseño y desarrollo de programas agroecológicos*, Corporación Universitaria Minuto de Dios, Facultad de Ingeniería, Bogotá.

**Bourdieu Pierre, Sayad Abdelmalek (1964)**, *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Les éditions de minuit, Paris.

**Craviotti Clara (2014)**, "Una lectura sobre las agriculturas familiares del actual contexto latinoamericano", in *Agricultura Familiar en Latinoamérica: continuidades, transformaciones y controversias*, Fundación CICCUS, Ciudad Autónoma de Buenos Aires.

**Fals Borda Orlando, Rodríguez Carlos Brandao (1991)**, *Investigación participativa*, Instituto del Hombre, Uruguay.

**Forero Jaime, Garay Luis J., Barberi Fernando, Ramírez Clara, Suárez D.M., Gómez R. (2013)**, "La eficiencia económica de los grandes, medianos y pequeños productores agrícolas colombianos. Resumen de resultados" in *Reflexiones sobre la ruralidad y el territorio en Colombia. Problemáticas y retos actuales*. Bogotá, OXFAM. p.69-113.

**Foucault Michel (2004)**, *Naissance de la Biopolitique*, Cours au Collège de France, 1978-1979, Gallimard/Seuil, p.300, Paris

**Freire Paulo (1998)**, *Pedagogia da esperança. Um reencontro com a Pedagogia do oprimido*. Paz e Terra. Rio de Janeiro.

**González Fernando, Manzanal Mabel (2010)**, *Agricultura familiar y soberanía alimentaria. Una necesaria articulación en el ámbito del Mercosur, desde la perspectiva del caso argentino*, VIII Congreso Latinoamericano de Sociología Rural, Porto de Galinhas.

**Kay Cristóbal (2007)**, "Enfoques sobre el desarrollo rural en América Latina y Europa desde mediados del siglo XX", in Edelmira Pérez (ed.), *La enseñanza del desarrollo rural: enfoques y perspectivas*, Universidad Javeriana, pp.49-111, Bogotá.

**Leporati M., Salcedo S., Jara B., Boero V., Muñoz M., (2014)**, "La Agricultura Familiar en Cifras", in *Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe: Recomendaciones de Política* (FAO), Pág. 35 - 56, Santiago, Chile.

**Leibovich J., Botello S., Estrada L. y Vásquez H., (2013)**, "Vinculación de los pequeños productores al desarrollo de la Agricultura", Fedesarrollo y Sociedad de Agricultores de Colombia.

**Machado Absalón, (2009)**, *Ensayos para la historia de la política de tierras en Colombia: de la colonia a la creación del Frente Nacional*, Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Ciencias Económicas, Centro de Investigaciones para el Desarrollo (CID), Bogotá.

**Mançano Fernandez Bernardo, (2004)**, "O novo nome é agrobusiness", Departamento de Geografía, UNESP, [en ligne]  
<http://www2.fct.unesp.br/nera/publicacoes/Onomeeagribusiness.pdf> [consulté le 13 février 2019]

**Martínez Astrid, (1986)**, *Planes de desarrollo y política agraria en Colombia 1940 - 1978*, Universidad Nacional de Colombia, Centro de Investigaciones para el Desarrollo (CID), Bogotá.

**Meynard Francisca, (2014)**, "Colombia: La agricultura familiar recién redescubierta". In E. Sabourin, M. Samper y O. Sotomayor. *Políticas públicas y agriculturas familiares en América Latina y el Caribe: Nuevas perspectivas*, IICA. San José, Costa Rica.

**Mora Juan, Sumpsi José María (2004)**, *Desarrollo rural: nuevos enfoques y perspectivas*, FAO, Cuadernos FODEPAL, Santiago.

**Sabourin Eric (2009)**, *Será que existem camponeses no Brasil? Uma reflexão a partir da análise sócio histórica y política da agricultura familiar*, Sober 47º Congresso Sociedade Brasileira de Economia, Administração e Sociologia rural, Porto Alegre.

**Sabourin Eric et Niederle Paulo (2016)**, *Agricultura Familiar na América Latina: Das políticas agrícolas diferenciadas aos instrumentos de promoção da soberania e segurança alimentar e nutricional e da agroecologia*, Observatorio de Políticas Públicas para a Agricultura -OPPA, Rio de Janeiro.

**Sabourin Eric, Patrouilleau Mercedes, Niederle Paulo et Le Coq Jean François (2017)**, *Políticas públicas a favor de la agroecología en América Latina*, Seminario internacional "Avances da agricultura familiar e seus desafios na América Latina", Brasília

**Schejtman Alexander, Berdegué Julio (2003)**, "Desarrollo territorial rural", Documento de trabajo, RIMISP, Santiago (Chile).

**Rosanvallon Pierre (2008)**, *La Contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Points, Paris.

**Schneider Sergio (2009)**, "Territorio, ruralidade e Desenvolvimento", in Fabio Velásquez Lozano, Juan Medina y Guillermo Ferro (eds.), *Las Configuraciones de los Territorios Rurales en el Siglo XXI*, Editorial Pontificia Universidad Javeriana, vol.1, Bogotá, Colombia.

**Stedman Stephen (2003)**, "Peace processes and the challenges of violence". In Darby, John y Roger Mac Ginty, *Contemporary éacemaking*, Palgrave: 103-13.

**Soto Baquero Fernando, Fazzone Rodriguez M., Falconi Cesar (2007)**, *Políticas para la Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe*, FAO-BID, Santiago (Chile).

**Sumpsi José María (2007)**, "Desarrollo con enfoque territorial", in Niemeyer Almeida Filho, Antonio Ortega (orgs.), *Desenvolvimento territorial, segurança alimentar e economia solidária*, Editora Alínea, pp. 63-91, Campinas, SP.

- **Rapports, dossiers et documents d'organisations nationales, internationales et non gouvernementales**

**Comité Nacional de Impulso (2014)**, "La agricultura familiar en la agenda nacional de gobierno 2014-2018", [en ligne], consulté le 13 février 2019.

<https://agriculturafamiliar.co/reunion-especializada-de-agricultura-familiar-reaaf-mercosur-en-colombia/>

**DANE (2016)**, "Pobreza Monetaria y Multidimensional en Colombia 2016", [en ligne], consulté le 13 février 2019. <https://www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-por-tema/pobreza-y-condiciones-de-vida/pobreza-y-desigualdad/pobreza-monetaria-y-multidimensional-en-colombia-2016>

**Direction de Développement Territoriale Durable (2016)**, "Lineamientos para la implementación del enfoque de Derechos y la atención diferencial a grupos étnicos en la gestión de las entidades territoriales",

<https://colaboracion.dnp.gov.co/CDT/Desarrollo%20Territorial/Lineamientos%20Enfoque%20Diferencial%20%20C3%89TNICO%20VPublicable%20FINAL%20260216.pdf> [en ligne], consulté le 21 février 2019.

**Foro Rural Mundial (2016)**, "La agricultura familiar en la agenda de desarrollo sostenible", in *Plataforma de conocimientos sobre Agricultura Familiar*, [en ligne], consulté le 13 février 2019.

<http://www.fao.org/family-farming/detail/es/c/450260/>

**FAO (2014)**, "La agricultura familiar es parte de la solución del problema del hambre", [en ligne], consulté le 13 février 2019. <http://www.fao.org/zhc/detail-events/es/c/271487/>

**FAO (2014 b)**, *Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe: Recomendaciones de Política*, Santiago, Chile.

**FAO (2014 c)**, "Agricultores Familiares: Alimentar al mundo, cuidar el planeta. ¿Por qué es importante la Agricultura Familiar?" Infographie, [en ligne], consulté le 13 février 2019. <http://www.fao.org/resources/infographics/infographics-details/es/c/272983/>

**FAO (2016)**, "REAF MERCOSUR: Una década de coproducción de políticas públicas entre el Estado y la Sociedad Civil", [en ligne], consulté le 13 février 2019. <http://www.fao.org/3/a-i5749s.pdf>

**Forum Rural Mondial, OXFAM, CONTAG, ACTIONAID (2014)**, *Manifiesto de Brasilia*, Année Internationale de l'Agriculture Familiale, [en ligne] consulté le 13 février 2019, [http://www.familyfarmingcampaign.org/archivos/documentos/brasilian\\_manifeste-2014.pdf](http://www.familyfarmingcampaign.org/archivos/documentos/brasilian_manifeste-2014.pdf)

**Fundación Ideas para la Paz (2017)**, «¿En qué va la sustitución de cultivos ilícitos? Principales avances, desafíos y propuestas para hacerles frente», Bogota, [en ligne], consulté le 17 janvier 2019. <http://cdn.ideaspaz.org/media/website/document/5a0c456a3dd37.pdf>

**Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural (2017)**, "Avanza en el Congreso proyecto de Ley que brindará acceso a innovación, tecnología, extensión agropecuaria a campesinos, afroes e indígenas", [en ligne], consulté le 17 janvier 2019, <https://www.minagricultura.gov.co/noticias/Paginas/Avanza-en-el-Congreso-proyecto-de-Ley-que-brindar%C3%A1-acceso-a-innovaci%C3%B3n,-tecnolog%C3%ADa-y-extensi%C3%B3n-agropecuaria-a-campesinos,-a.aspx>

**Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural (2017)**, *Lineamientos Estratégicos de Política Pública: Agricultura Campesina Familiar y Comunitaria*, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://www.minagricultura.gov.co/Documents/lineamientos-acfc.pdf>

**OXFAM (2017)**, "Radiografía de la desigualdad. Lo que nos dice el último censo agropecuario sobre la distribución de tierra en Colombia", [en ligne], consulté le 13 février 2019. <https://www.oxfam.org/es/informes/radiografia-de-la-desigualdad>

**Plan marco de implementación (2016)**, *Acuerdo Final para la terminación del conflicto y la construcción de una Paz estable y duradera*, Gobierno de la República de Colombia et FARC-EP, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://portalterritorial.dnp.gov.co/PlanMarcoImplementacion/>

**RENAF (2017)**, "Avanzando hacia el Decenio de la Agricultura Familiar", [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://agriculturafamiliar.co/avanzando-hacia-el-decenio-de-la-agricultura-familiar/>

**RENAF (2018)**, "Lineamientos estratégicos de política pública para la Agricultura Campesina Familiar y Comunitaria", [en ligne], février 2019, <https://agriculturafamiliar.co/lineamientos-estrategicos-de-politica-publica-para-la-agricultura-campesina-familiar-y-comunitaria/>

**RENAF (2018)**, "Quinta sesión del GT sobre el Borrador de la Declaración de los Derechos de los Campesinos y otras comunidades rurales", [en ligne], consulté le 13 février 2019,

<https://agriculturafamiliar.co/quinta-sesion-del-gt-sobre-el-borrador-de-la-declaracion-de-los-derechos-de-los-campesinos-y-otras-comunidades-rurales/>

**RENAF (2018)**, "Aprobada oficialmente la Declaración de los Derechos de los Campesinos por parte del Consejo de Derechos Humanos de la ONU", [en ligne], consulté le 13 février 2019, <http://agriculturafamiliar.co/adoptado-oficialmente-la-declaracion-de-los-derechos-de-los-campesinos-por-parte-del-consejo-de-derechos-humanos-de-la-onu/>

**RIMSIP (2010)**, *La pobreza rural en Colombia*, ed. Santiago Perry, [en ligne], consulté le 13 février 2019, [https://rimisp.org/wp-content/files\\_mf/1366386291DocumentoDiagnosticoColombia.pdf](https://rimisp.org/wp-content/files_mf/1366386291DocumentoDiagnosticoColombia.pdf)

**IFOAM (2017)**, "Agricultura ecológica y Sistemas Participativos de Garantía", [en ligne], consulté le 13 février 2019, [https://www.ifoam.bio/sites/default/files/pgs\\_brochure\\_spanish.pdf](https://www.ifoam.bio/sites/default/files/pgs_brochure_spanish.pdf)

**UNESCO (2014)**, *La Agricultura Familiar: Material Informativo para profesoras y profesores de educación básica*, Année Internationale de l'Agriculture Familiale, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Havana/pdf/InfparaProf.pdf>

**USP – USPC (2017)**, *Analyzing the transformations of knowledge systems within the « agroecological turn »*, Call for proposals 2017, Paris.

**La Via Campesina (2011)**, *L'Agriculture Familiale, paysanne et durable peut nourrir le monde*, [en ligne], consulté le 13 février 2019  
<https://viacampesina.org/fr/lagriculture-familiale-paysanne-et-durable-peut-nourrir-le-monde/>

- **Sites internet**

**Alta Consejería Presidencial para el Posconflicto**, *Proceso de selección Asistencia Técnica PNIS*, <http://www.posconflicto.gov.co/consejeria/Paginas/Proceso-de-Seleccion-Asistencia-tecnica-PNIS.aspx> [en ligne], consulté le 13 février 2019.

**Centro Latinoamericano para el desarrollo rural (RIMSIP)**, <https://rimisp.org/proyecto/propuesta-de-incidencia-a-nivel-regional/>, [en ligne], consulté le 13 février 2019.

**Departamento Nacional de Planeación (DNP)**, <https://portalterritorial.dnp.gov.co/> [en ligne], consulté le 16 décembre 2018.

**Family Farming Campaign**, <http://www.familyfarmingcampaign.org/es/inicio>, [en ligne], consulté le 13 février 2019.

**Foro Rural Mundial (FRM)**, <http://www.ruralforum.org>, [en ligne], consulté le 13 février 2019

**Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO)**, <http://www.fao.org>, [en ligne], consulté le 13 février 2019.

**Red Nacional de Agricultura Familiar Colombia (RENAF)**, <http://www.agriculturafamiliar.co>, [en ligne], consulté le 13 février 2019.

- **Articles de revue et de presse**

**Allain M., Beuf A. (2014/4)**, "L'agriculture familiale et ses réappropriations locales par le mouvement paysan colombien", Revue Tiers Monde (n°220), p. 43-59.

**Acevedo-Osorio Álvaro (2018)**, "Agricultura Familiar en Colombia desde la participación de la Sociedad Civil. Escenarios de debate en la construcción de una propuesta de política pública", Revista Semillas (n°69/70), Bogotá, Colombia.

**Bengoa José (2003)**, "25 años de estudios rurales", Revista Sociologías, Porto Alegre, núm. 10, pp.36-99.

**Bernstein Henry (2001)**, "The Peasantry in Global Capitalism. Who, Where and Why", Socialist Register, pp. 25-51.

**CIRAD (2014)**, «Politiques publiques pour l'Agriculture Familiale. Caractériser pour mieux soutenir », Revue Perspective – stratégies de développement, n°29.

**Dejusticia (2018)**, "El campesinado si cuenta para la Corte Suprema", [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://www.dejusticia.org/el-campesinado-si-cuenta-para-la-corte-suprema/>

**Diamond Larry (1995)**, "Rethinking Civil Society: Toward Democratic Consolidation, Journal of Democracy, vol. 5, n°3, 3-17p.

**Faysse Nicolas, Bonnal Philippe, Sabourin Eric (2016)** "Les politiques d'appui à l'agriculture familiale au Brésil et au Maroc: quelques éléments de comparaison", revue confins n°29.

**Goirand Camille (2010)**, "Penser les mouvements sociaux d'Amérique latine", Les approches des mobilisations depuis les années 1970, Revue française de science politique, 2010-3 Vol.60, p.445-466.

**Gómez Bersarión (2011)**, "La tenencia de la tierra y la reforma agraria en Colombia". Verba Iuris, p. 68-83.

**Guiza Diana Isabel, Torres Natalia (2018)**, "El campesinado presenta propuestas al Plan Nacional de Desarrollo", El Espectador, en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://www.elespectador.com/economia/el-campesinado-presenta-propuestas-al-plan-nacional-de-desarrollo-articulo-830482>

**Guzman Martin (2018)**, "El reto de los PDET frente a las elecciones presidenciales", Centro de Estudios de la Orinoquia (CEO), Universidad de los Andes, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://ceo.uniandes.edu.co/index.php/es/proyectos/centro-de-pensamiento-estudiantil-orinoquia/articulos/383-el-reto-de-los-pdet-frente-a-las-elecciones-presidenciales>

**Junieles Acosta Irina Alejandra (2018)**, "Contar el campesinado", Dejusticia, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://www.dejusticia.org/column/contar-al-campesinado/>

**Kay Cristóbal (2008)**, "Reflections on Latin American rural studies in the neoliberal globalization period: a new rurality?", *Development and Change*, vol. 39, núm. 6, pp. 915-943.

**Tobon Gabriel (2018)**, "La Reforma Rural Integral en la encrucijada", *Semana rural*, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://semanarural.com/web/articulo/la-reforma-rural-integral-en-la-encrucijada/430>

**Touraine Alain (2014)**, *Un essai de diagnostic*, Blog d'Alain Touraine, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <http://alaintouraine.blogspot.com/2014/09/un-essai-de-diagnostic.html>

**Uprimny Yepes Rodrigo (2018)**, "En la ONU los campesinos cuentan, pero aquí no cuentan", *Dejusticia*, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://www.dejusticia.org/column/en-la-onu-los-campesinos-cuentan-pero-aqui-ni-los-cuentan/>

**Uprimny Yepes Rodrigo (2018)**, "Un censo sin campesinado", *Dejusticia*, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://www.dejusticia.org/column/un-censo-sin-campesinado/>

**Uribe Lopez Mauricio (2017)**, "En qué va la Reforma Rural Integral", *Revista Sur*, [en ligne], consulté le 13 février 2019, <https://www.sur.org.co/va-la-reforma-rural-integral/>

**Welch Clifford (2004)**, "Peasants and Globalization in Latin America: A Survey of Recent Literature", *Revista Nera*, año 7, núm. 5, pp. 102-112.

- **Lois et textes de lois**

**Arrêté Ministériel 464 du 30 décembre 2017**, *Por la cual se adoptan los lineamientos estratégicos de política pública para la Agricultura Campesina Familiar y Comunitaria*, Diario Oficial n° 50.505 de 12 de febrero de 2018, Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural, Colombia.

**Gouvernement de Colombie et FARC-EP (2016)**, *Acuerdo Final para la Terminación del Conflicto y la Construcción de una Paz Estable y Duradera*, <http://www.refworld.org/es/docid/5a8744d54.html> [en ligne], consulté le 13 février 2019

**Resolution 72/239 des Nations Unies (Octobre 2017)**, *Proclama el período 2019 - 2028 Decenio de las Naciones Unidas para la Agricultura Familiar*, [en ligne], consulté le 13 février 2019,

[http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/C.2/72/L.12/Rev.1&referer=http://www.un.org/en/sections/observances/international-decades/index.html&Lang=S](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/C.2/72/L.12/Rev.1&referer=http://www.un.org/en/sections/observances/international-decades/index.html&Lang=S)

**Loi 1876 de 2017**, *Por medio del cual se crea el Sistema Nacional de Innovación Agropecuaria y se dictan otras disposiciones*, Diario Oficial n° 50.461 de 29 de diciembre de 2017; Congreso de Colombia.

**Resolucion 66/222**, Année internationale de l'Agriculture Familiale, [en ligne], consulté le 13 février 2019, [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/66/222&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/222&Lang=F)

- **Thèses et mémoires**

**Kalil Livia (2016)**, *Une construction collective de l'action publique au Brésil : La Politique nationale d'agroécologie et de production biologique*, Mémoire de Master (Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine), Paris 3.